Nations Unies A/76/PV.40

Assemblée générale

Soixante-seizième session

Documents officiels

40e séance plénière
Mercredi 24 novembre 2021, à 10 heures
New York

Président : M. Shahid . . . . . (Maldives)

En l'absence du Président, M. Roscoe (Royaume-Uni), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport du Conseil économique et social

Projet de résolution A/76/L.6/Rev.1

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 9 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport du Conseil économique et social », afin de se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.6/Rev.1. Je donne maintenant la parole au représentant du Bhoutan, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.6/Rev.1 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Dorji (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des 77 (G-77) et de la Chine, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/76/L.6/Rev.1, intitulé « Retrait du Bangladesh, du Népal et de la République démocratique populaire lao de la catégorie des pays les moins avancés ». Au nom du G-77 et de la Chine, je voudrais, en soumettant ce projet de résolution, féliciter tout d'abord le Bangladesh, la République démocratique populaire lao et le Népal, et remercier aussi nos partenaires pour les négociations productives que nous avons eues. Nous espérons que le projet de résolution sera adopté par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.6/Rev.1, intitulé « Retrait du Bangladesh, du Népal et de la République démocratique populaire lao de la catégorie des pays les moins avancés ». Nous allons à présent procéder à l'examen du projet de résolution A/76/L.6/Rev.1.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/76/L.6/Rev.1 ?

Le projet de résolution A/76/L.6/Rev.1 est adopté (résolution 76/8).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

Mme Fatima (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les États Membres, en particulier nos partenaires de développement, de leur appui et de leur souplesse qui nous ont permis d'arriver à un consensus sur l'adoption à l'unanimité de la résolution 76/8, intitulée « Retrait du Bangladesh, du Népal et de la République démocratique populaire lao de la catégorie des pays les moins avancés ».

Avec l'adoption aujourd'hui de cette résolution, nous avons franchi un nouveau pas en vue de notre retrait. Nous disposons maintenant d'une feuille de route précise pour notre retrait de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) d'ici à 2026. Je remercie Mme Agnes Harm, des Fidji, facilitatrice de la résolution, et M. Namgyal Dorji, du Bhoutan, coordonnateur du Groupe des 77 et de la Chine, de leurs efforts inlassables à cet égard. Je remercie également le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Comité des politiques de développement pour leur appui constant tout au long du processus.

Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter le Népal et la République démocratique populaire lao d'avoir franchi cette importante étape en même temps que nous. Le retrait est une aspiration nationale que nous nourrissons depuis longtemps. Il tombe à point nommé, alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de notre indépendance et le centenaire de la naissance du père de notre nation. L'ambition de la Première Ministre Sheikh Hasina est de transformer le Bangladesh en un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021 et en un pays développé d'ici à 2041. Elle est en première ligne pour nous conduire dans ce voyage stimulant, malgré les problèmes sans précédent posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui comprend d'importants éléments. Elle réaffirme que le retrait ne doit pas se traduire par un bouleversement ou un recul des plans, programmes et projets de développement de nos pays. Elle englobe aussi la notion de suivi continu afin d'assurer un retrait durable et irréversible. Elle conseille au Comité des politiques de développement de déterminer plus avant, dans le cadre de son examen triennal, si la période préparatoire accordée aux pays sur la voie du retrait aura suffi pour gérer la pandémie de COVID-19. Il s'agit d'une évolution bienvenue, en particulier compte tenu de nos efforts en cours pour reconstruire plus solidement après la pandémie et accroître notre résilience aux chocs actuels et futurs, y compris les grands problèmes posés par les changements climatiques.

Nous sommes au stade final de nos préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir à Doha en janvier 2022. Le Bangladesh, qui est un des coprésidents du Comité préparatoire de la Conférence, se réjouit à la perspective d'un programme d'action porteur de transformation pour les PMA durant la décennie à venir. Le projet de programme d'action de Doha fait du retrait durable un axe important et fixe pour priorité de permettre à 15 autres PMA de satisfaire aux critères de retrait d'ici à 2031. Nous avons besoin d'un appui et d'une solidarité accrus de nos partenaires de développement pour faire en sorte que des incitations appropriées, prévisibles et supplémentaires et des mesures de soutien soient en place pour atteindre cet objectif ambitieux.

Le retrait d'un PMA n'est pas seulement une réussite pour le pays lui-même, c'est aussi un témoignage de la solidité du partenariat multilatéral dirigé par les Nations Unies. Toutefois, cela s'accompagne de nombreuses difficultés. Les pays engagés sur la voie du retrait sont préoccupés par les effets de la perte des avantages liés aux mesures d'appui spécifiques aux PMA, des effets qui sont aujourd'hui aggravés du fait de la crise de la COVID-19. Ils souffrent également de maintes vulnérabilités préexistantes, telles que des capacités productives inadéquates, des problèmes d'infrastructure et des chocs économiques et climatiques soudains. Il est donc impératif de veiller à ce que les mesures internationales d'appui aux pays qui ont été retirés de la catégorie des PMA ou sont en passe de l'être soient maintenues et renforcées. La douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, à venir, et la Conférence sur les pays les moins avancés nous donneront d'importantes occasions de proposer des mesures d'appui nouvelles et novatrices. Je voudrais faire part de trois observations précises à cet égard.

Premièrement, nous devrions nous donner pour but d'assurer une structure d'appui international incitative pour les PMA en cours de retrait ou qui ont été retirés de la catégorie. Le retrait ne doit pas être une punition mais une récompense. Des mesures d'appui sur mesure et clairement définies devraient être mises en place pour traiter de chaque aspect du retrait, y compris la perte du bénéfice des mesures d'appui internationales, l'accès à un appui non spécifique aux PMA, la transition sans heurt et le financement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Deuxièmement, il est impératif de rehausser le suivi des retraits pour qu'il tienne compte des crises, par l'intermédiaire de mesures d'appui adaptées et opportunes. Enfin, le retrait est un processus qui répond fondamentalement à une demande et qui est dirigé au niveau politique. Il doit donc impérativement figurer en bonne place sur l'ordre du jour de l'ONU, en particulier afin de transformer la vie et les moyens de subsistance des plus de 1 milliard d'habitants des PMA.

Je remercie le Président de cette occasion de partager ces réflexions dans le cadre de ce qui est pour nous une occasion très spéciale.

M^me^ Seneduangdeth (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Représentant permanent, l'Ambassadeur Anouparb Vongnorkeo, qui ne peut être présent aujourd'hui pour des raisons imprévues.

Tout d'abord, nous tenons à remercier sincèrement toutes les délégations de leur participation constructive et de leur appui qui ont abouti à l'adoption par consensus de cette résolution importante, intitulée « Retrait du Bangladesh, du Népal et de la République démocratique populaire lao de la catégorie des pays les moins avancés » (résolution 76/8). Ma délégation remercie le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de son aide et de son assistance inébranlables pour veiller à l'adoption sans heurt de la résolution.

Sortir de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) a toujours été un objectif majeur pour la République démocratique populaire lao. À cette fin, la totalité des plans quinquennaux de développement socioéconomique que nous avons déployés depuis les années 2000 ont inclus des cibles précises pour atteindre cet objectif, en tenant compte de la situation en matière de développement propre à chaque période, de manière à établir un socle solide pour un retrait sans heurt. En outre, nous avons périodiquement intégré le Programme d'action pour les pays les moins avancés dans notre processus de planification nationale.

À l'occasion de son examen triennal de 2021, le Comité des politiques de développement a déterminé pour la deuxième fois que la République démocratique populaire lao avait atteint le seuil requis pour le retrait de la catégorie des PMA et remplissait les trois critères de retrait que sont le revenu national brut, l'indice du capital humain et l'indice de vulnérabilité économique. Cependant, le fait d'être recommandé pour le retrait ne signifie pas pour un pays que tous ses problèmes vont prendre fin. La République démocratique populaire lao se heurtera inévitablement à bien des difficultés, certaines supplémentaires, après le retrait. Il est crucial de garder à l'esprit que le retrait de la catégorie des PMA ne doit pas être l'objectif final. Il faut veiller à ce que le retrait se déroule sans heurt et dans de bonnes conditions pour que le pays reclassé ne retombe pas dans la catégorie des PMA, et cela est particulièrement vrai à l'heure actuelle avec la crise sanitaire mondiale. L'adoption de la résolution n'est donc qu'un début.

Je voudrais conclure en réaffirmant le ferme engagement de la République démocratique populaire lao à continuer de travailler en lien étroit avec la communauté internationale, les partenaires de développement, les organismes des Nations Unies et toutes les parties prenantes concernées. Nous espérons continuer à bénéficier d'un appui et d'une aide afin de garantir notre sortie durable et irréversible de la catégorie des PMA.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier tous les délégués d'avoir adopté à l'unanimité la résolution 76/8, intitulée « Retrait du Bangladesh, du Népal et de la République démocratique populaire lao de la catégorie des pays les moins avancés ». Je saisis cette occasion pour remercier M^me^ Agnes Harm, des Fidji, facilitatrice de la résolution, des efforts qu'elle a déployés pour mener rapidement les consultations vers un résultat concluant. Je tiens également à remercier M. Namgyal Dorji, du Bhoutan, pour sa coordination efficace de la résolution au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le retrait du Népal est de fait unique dans le sens qu'il s'agit du premier pays dont on recommande le retrait de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) alors qu'il ne répond qu'à deux critères sur trois, les indices du capital humain et de vulnérabilité économique, mais pas au critère de revenu. Son retrait de la catégorie des PMA constitue donc une étape importante dans la trajectoire de développement du Népal. Cependant, cela présente à la fois des problèmes et des possibilités. Je présente nos sincères félicitations aux autres pays retirés de la catégorie, le Bangladesh et la République démocratique populaire lao. Nous poursuivrons notre parcours ensemble, en bénéficiant et en apprenant de nos expériences mutuelles.

La propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a de vastes répercussions socioéconomiques, a exacerbé encore davantage nos problèmes existants et mis en péril nos progrès durement acquis en matière de développement. Nous sommes certains que le Programme d'action de Doha, qui sera adopté prochainement, comportera des initiatives ambitieuses en vue de remédier aux problèmes des PMA et de leur permettre de sortir de cette catégorie au plus vite. Dans ce contexte, une période préparatoire de cinq ans est cruciale pour nous permettre de préparer efficacement une transition sans heurt et un relèvement résilient après la pandémie de COVID-19, et de reconstruire en mieux. Notre principale priorité consiste dorénavant à réduire au minimum les effets néfastes et à optimiser les perspectives que nous ouvre le fait de sortir de cette catégorie. Le Népal est déterminé à tout faire pour garantir une sortie sans heurt, durable et irréversible, et il espère bénéficier d'un appui international renforcé à cet effet durant la période de transition et au-delà. De fait, le renforcement de l'appui international sera essentiel pour tous les PMA à la suite de la pandémie de COVID-19, et ce, pour leur permettre de reconstruire en mieux et pour veiller à ce qu'un nombre aussi élevé que possible de PMA puissent être retirés de cette catégorie de pays dans les plus brefs délais.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur cette question. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

Point 91 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (**A/76/232**)

Projet de résolution (**A/76/L.10**)

M^me^ Al Ali (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à affirmer que les Émirats arabes unis se félicitent de leur collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Je saisis également cette occasion pour remercier le Directeur général de l'AIEA, M. Rafael Mariano Grossi, pour son exposé détaillé sur le rapport (voir A/76/232) de l'Agence pour l'année 2020 (voir A/76/PV.36).

Les Émirats arabes unis soulignent le rôle central que joue l'AIEA pour appuyer l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire et aider les États Membres qui cherchent à bénéficier des applications et de l'énergie nucléaires. Ma délégation salue les efforts de l'Agence et sa capacité à répondre et à remédier aux problèmes nés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Elle fournit diverses formes d'assistance technique et un appui continu en faveur de l'utilisation responsable de la technologie nucléaire en créant des forums importants qui promeuvent une coopération internationale constructive entre les États Membres dans les domaines de la sûreté, de la sécurité et de la non-prolifération nucléaires.

Nous attachons une grande importance au programme de coopération technique de l'AIEA, qui est un mécanisme essentiel destiné à fournir un appui aux États Membres désireux d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques et qui contribue ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, je remercie l'AIEA de l'appui précieux qu'elle a fourni aux Émirats arabes unis pour leur permettre de développer leur infrastructure de production d'énergie nucléaire et de générer les capacités nécessaires au fonctionnement de leur programme d'énergie nucléaire. Les Émirats arabes unis estiment qu'il reste essentiel de respecter les normes de sûreté nucléaire les plus strictes dans toutes les applications nationales de la technologie nucléaire, et ils se félicitent d'avoir organisé avec succès des exercices ConvEx-3 à la centrale nucléaire de Baraka, sous la supervision de l'AIEA, qui reflètent leur attachement à la transparence internationale et leur volonté d'appuyer et de promouvoir les systèmes internationaux conçus pour répondre aux situations d'urgence nucléaire.

Les Émirats arabes unis ont raccordé les deux premières unités de la centrale nucléaire de Baraka au principal réseau électrique national, faisant de la centrale de Baraka le premier projet d'énergie nucléaire de la région qui compte plusieurs unités opérationnelles. Cette avancée permettra de promouvoir une croissance durable et complétera les efforts que déploie l'État pour réaliser ses objectifs et lutter contre les problèmes liés aux changements climatiques. Lorsque les quatre unités de la centrale de Baraka seront terminées, nous prévoyons que sa capacité atteindra 5,6 gigawatts et permettra de répondre à 25 % des besoins énergétiques de notre pays, ce qui contribuera à réduire nos émissions de carbone d'environ 21 millions de tonnes par an. À cet égard, je tiens à souligner que depuis sa création, notre programme national d'énergie nucléaire s'attache à mettre en œuvre les directives de l'AIEA et les meilleures pratiques internationales dans le plein respect des normes les plus strictes de transparence, de sûreté opérationnelle, de sécurité et de non-prolifération.

Les Émirats arabes unis soulignent l'importance des mesures de vérification de l'AIEA et la nécessité de respecter pleinement son système de garanties généralisées et son protocole additionnel, qui sont des outils importants pour promouvoir la confiance internationale dans la nature pacifique des programmes nucléaires. Le programme de coopération technique de l'AIEA reste un moyen essentiel d'aider les États Membres à tirer parti des applications pacifiques de la technologie nucléaire. Mon pays poursuit son étroite coopération technique avec l'AIEA afin de mettre en place l'infrastructure nécessaire et de renforcer les capacités de son programme d'énergie nucléaire dans tous les secteurs. Avec l'appui de l'AIEA, nous avons créé des programmes de diplômes universitaires supérieurs spécialisés dans la physique médicale et renforcé la sûreté radiologique dans le domaine médical. Nous avons également lancé des initiatives afin d'enseigner la science nucléaire et ses applications à nos jeunes et de continuer à promouvoir la participation des femmes dans le domaine nucléaire.

Pour terminer, les Émirats arabes unis soulignent leur volonté d'entretenir un partenariat constructif avec l'AIEA sur la base d'une approche responsable visant

à élaborer un programme national d'énergie nucléaire et à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous apprécions le travail accompli par le secrétariat de l'AIEA et les avancées mentionnées dans son rapport annuel pour 2020.

M^me^ Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa présentation exhaustive du rapport de l'Agence (voir A/76/232). Je tiens également à remercier la délégation de la République de Corée d'avoir présenté le projet de résolution A/76/L.10 (voir A/76/PV.36), dont l'Argentine s'est portée coauteur et dans lequel l'Assemblée générale prend note du rapport. Nous saluons les efforts considérables déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique, tels que décrits dans son rapport, pour aider les pays pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Argentine a été parmi les 20 premiers pays à recevoir l'aide de l'Agence aux fins de la détection rapide en temps réel de la COVID-19, sous forme de matériel utilisé pour la réaction en chaîne par polymérase après transcription inverse, de matériels et fournitures diagnostiques et d'équipements de protection individuelle. Il nous semble important de souligner les programmes menés par l'Agence, qui, selon nous, continueront d'être d'une grande utilité pour la communauté internationale dans le contexte actuel. On peut citer le projet d'action intégrée contre les zoonoses, dont l'objectif principal est de créer un réseau mondial destiné à aider les laboratoires nationaux dans la surveillance, le suivi, la détection rapide et le contrôle des zoonoses et des maladies animales telles que la COVID-19, la maladie à virus Ebola, la grippe aviaire et la maladie à virus Zika. L'Agence mène également un projet à Seibersdorf, en Autriche, qui vise à parachever la modernisation de huit laboratoires spécialisés dans le domaine nucléaire. Par l'intermédiaire de la Commission nationale de l'énergie atomique, l'Argentine a été l'un des 43 États Membres à verser des contributions extrabudgétaires pour financer la première phase de ce projet.

Nous nous félicitons de la prorogation de l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est révélé un outil précieux pour améliorer la qualité de vie des pays de la région. Nous saluons également l'objectif décrit dans le rapport, qui consiste à atteindre la parité des sexes à tous les niveaux de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur d'ici à 2025. Dans le cadre de sa politique publique transversale, l'Argentine promeut une participation accrue des femmes dans le domaine nucléaire, et nous sommes convaincus que le programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'AIEA y contribuera largement.

L'Argentine a fait très tôt le choix de soutenir le développement de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques comme instrument de son développement national. Au fil du temps, nous avons mis au point un programme nucléaire robuste, qui maîtrise toutes les étapes du cycle du combustible nucléaire. Nous avons acquis une réputation d'exportateur fiable appuyant la recherche, le développement et l'innovation dans le domaine de la technologie nucléaire, grâce à des politiques publiques qui défendent constamment les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et de ses applications. Nous sommes fermement convaincus que l'énergie nucléaire est indispensable pour assurer à l'avenir la viabilité énergétique. Dans cette optique, il importe de veiller à ce que la communauté internationale accorde aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique la valeur et le poids qui leur reviennent.

Notre secteur nucléaire, largement reconnu au niveau international, accorde une priorité et une importance particulières à la mise en œuvre du système international de garanties et à une coopération étroite avec l'AIEA à cet égard. Nous soulignons que les activités de mise en œuvre des garanties doivent être efficientes et efficaces et reposer sur une base technique solide afin de garantir leur caractère non discriminatoire. En outre, comme le souligne le rapport, il est important que la mise en œuvre du système de garanties n'ait pas été interrompue pendant la pandémie, d'autant plus que nous approchons de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), que mon pays présidera dans quelques semaines, en janvier 2022. Nous estimons que le renforcement de l'AIEA en tant qu'instance de coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et garante du système mondial de non-prolifération représente un contrepoint important lorsqu'il s'agit d'évaluer l'évolution et la mise en œuvre du TNP, ainsi qu'une occasion idéale de continuer de s'employer à la bonne application des trois piliers de ce dernier.

L'Argentine insiste sur l'importance de veiller à ce que le système de garanties et ses assurances soient élaborés dans un climat de dialogue et de coopération. À cet égard, il est dans l'intérêt de tous de souligner l'importance de l'accord quadripartite conclu par

l'Argentine, le Brésil, l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires et l'AIEA. Alors que nous célébrons son trentième anniversaire, l'Argentine souligne une fois de plus le rôle constructif et la pertinence de l'Agence argentino-brésilienne, ainsi que du système bilatéral d'inspection, tant pour la mise en œuvre des garanties que pour l'instauration de la confiance. Il nous semble également important de souligner l'adoption par consensus, à la Première Commission, du projet de résolution A/C.1/76/L.56 portant sur l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, et de remercier les États Membres de l'ONU à cet égard. Ce projet de résolution incarne la reconnaissance, par la communauté internationale, de l'action de l'Agence en matière de renforcement de la sécurité régionale et internationale.

Enfin, je tiens à réaffirmer la volonté de mon pays de respecter les plus hautes normes de sûreté nucléaire, qui demeure l'un des piliers de notre politique nucléaire. Notre autorité de réglementation nucléaire est un organe réglementaire et technique indépendant désigné par la loi pour superviser cette activité. L'Argentine est déterminée à poursuivre l'expansion de son parc de production d'électricité nucléaire dans le respect des normes de sûreté et de sécurité les plus strictes, et nous nous préparons actuellement à accueillir une mission du Service intégré d'examen de la réglementation au cours de l'année 2022. Le secteur nucléaire argentin continuera de travailler à la préparation des conférences les plus importantes dans ce domaine, qui ont été reprogrammées pour 2022 et 2023.

Nous réaffirmons une fois encore notre plein appui à l'AIEA tandis qu'elle s'emploie à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires au niveau mondial, et nous mettons l'accent sur les orientations fournies dans la déclaration ministérielle issue de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire, ainsi que sur le Plan sur la sécurité nucléaire pour 2022-2025, récemment adopté par l'Agence. Nous soulignons l'importance de l'entrée en vigueur de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et du processus d'examen en cours qui aboutira à la Conférence des Parties prévue en mars 2022.

M^me^ Quintero Correa (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie remercie M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de sa présentation du rapport annuel de l'Agence pour 2020 (voir A/76/232) et de la déclaration qu'il a prononcée la semaine dernière devant l'Assemblée (voir A/76/PV.36), dans laquelle il a rendu compte des changements intervenus dans la gestion de l'Agence après la publication du rapport. Ma délégation remercie également la République de Corée d'avoir présenté le projet de résolution A/76/L.10, que nous soutenons et dont nous nous sommes portés coauteurs.

L'Agence joue un rôle fondamental dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et du transfert des connaissances et des technologies nucléaires applicables dans des domaines importants pour le développement. Son programme de coopération technique est un vecteur de transfert des connaissances et technologies qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. De même, son travail est essentiel en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, ainsi que pour l'établissement de normes et d'une culture de la sécurité. En outre, en tant que seule autorité compétente en la matière, l'Agence joue un rôle primordial dans la vérification du caractère exclusivement pacifique des programmes nucléaires par l'application de garanties. L'AIEA joue donc un rôle fondamental et est une composante importante du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, contribuant ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous tenons à saluer le travail de l'Agence dans ses trois domaines d'action, en particulier les efforts déployés en 2020 et 2021, et sa capacité à faire face aux exigences et aux défis imposés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en s'adaptant aux circonstances et en répondant de manière innovante aux besoins des États Membres. Nous tenons particulièrement à saluer les efforts de coopération technique promus par l'Agence en 2020 et en 2021 pour renforcer les capacités nationales dans la lutte contre la pandémie. Dans ce contexte, la Colombie se félicite du projet de coopération technique baptisé Renforcement des capacités des États Membres en matière de création, de renforcement et de rétablissement des capacités et des services en cas d'épidémie, de situation d'urgence ou de catastrophe, grâce auquel nous avons reçu des équipements de détection de la COVID-19. Nous nous félicitons également du projet visant à rendre les pays et les régions mieux à même d'adopter des mesures intégrées de lutte contre les zoonoses, dans le cadre du projet d'action intégrée contre les zoonoses, qui a pour but de renforcer le réseau de laboratoires consacrés aux agents zoonotiques et l'approche scientifique et technique suivie face à ces agents.

C'est précisément grâce à ses applications dans des domaines clefs du développement que les avantages de l'énergie nucléaire se révèlent au public. C'est pourquoi il est important de renforcer le Programme de coopération technique et de stimuler et d'appuyer les initiatives et projets visant à apporter des solutions innovantes, équitables et compétitives dans des domaines fondamentaux, notamment la prévention et l'atténuation des futures pandémies, la protection de l'environnement, la production d'énergies propres, la gestion des ressources en eau, la santé humaine et les applications pour le secteur agricole. En tant que membre du Conseil des gouverneurs et Vice-Présidente pour la période de 2021 à 2022, la Colombie soutiendra le renforcement du Programme de coopération technique, en élargissant son champ d'application ainsi que sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Elle favorisera également une plus grande inclusion des femmes dans le domaine des sciences et technologies nucléaires. En outre, la Colombie continuera d'appuyer les efforts en matière de sûreté nucléaire, ainsi que le renforcement du système de vérification, l'universalisation des garanties et la mise en œuvre du protocole additionnel. Mon pays continuera d'œuvrer au renforcement des capacités de l'AIEA en matière de surveillance et de vérification nucléaire, et poursuivra sa quête de moyens et de mécanismes diplomatiques appropriés pour garantir la continuité de ces tâches.

Enfin, ma délégation souhaite remercier M. Grossi de son leadership et de son dévouement, saluer le personnel de l'Agence et exprimer sa gratitude à tous les États qui ont contribué à ses travaux.

M^me^ Wang Yingtong (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise accueille avec satisfaction la présentation du rapport (A/76/232) sur les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par son directeur général, M. Rafael Mariano Grossi (voir A/76/PV.36).

Au cours de l'année écoulée, l'Agence, conformément à son statut, s'est attachée à promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire dans le monde, à préserver le régime de non-prolifération nucléaire, à renforcer la sûreté nucléaire et à aider activement les États Membres à lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) grâce aux technologies nucléaires et dérivées du nucléaire, et ce, avec des résultats positifs. La Chine se félicite que les travaux de l'Agence puissent faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable, et aider les pays à réaliser un relèvement et un développement verts. L'énergie nucléaire progresse régulièrement à travers le monde. L'énergie nucléaire et l'application de la technologie nucléaire sont très importantes pour assurer la sécurité énergétique, lutter contre les changements climatiques et promouvoir le développement socioéconomique. Elles sont également très utiles pour faire face à la pandémie, en permettant la reprise du travail et de la production et en s'attaquant aux problèmes liés aux moyens de subsistance.

En revanche, il existe encore des défis de taille dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et de la sûreté nucléaire au niveau international. La menace du terrorisme nucléaire ne peut être ignorée. L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est de plus en plus politisée. La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est prévue pour l'année prochaine. Renforcer le travail de l'Agence dans ces domaines doit faire partie intégrante de la mise en œuvre du TNP au service de la paix et du développement à l'ère moderne. La Chine espère que l'Agence se concentrera sur les aspects suivants.

Premièrement, l'Agence doit promouvoir résolument les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire en adhérant aux principes des bénéfices partagés et de l'inclusion et en continuant d'apporter un appui et une assistance solides aux États Membres, en particulier aux pays en développement, pour le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire et l'application plus large de la technologie nucléaire. Elle doit continuer de promouvoir la sûreté et la sécurité nucléaires mondiales et de piloter activement la coopération internationale dans ces domaines. L'accident nucléaire de Fukushima, au Japon, est l'un des plus graves incidents de ce type dans l'histoire de l'humanité. L'élimination des eaux contaminées par des substances nucléaires est vitale pour l'environnement écologique marin mondial et la santé des populations du monde entier. Le Japon doit tenir dûment compte des appels de ses voisins et de la communauté internationale et y répondre. Dans l'attente de consultations et d'accords avec les pays intéressés et les organisations internationales compétentes, il ne doit pas rejeter ses eaux contaminées dans la mer. Afin de garantir une sécurité absolue, l'Agence doit respecter le principe d'objectivité et d'impartialité et adopter une approche scientifique pour l'évaluation, le suivi et la vérification avant, pendant et après la procédure d'élimination.

Deuxièmement, l'AIEA doit renforcer son régime de garanties. Tout en maintenant son objectivité et son impartialité, l'Agence doit toujours s'efforcer de parvenir à une application universelle de l'accord de garanties généralisées et de son protocole additionnel, et s'employer à accroître l'efficacité et l'efficience de ses garanties. Parallèlement, dans le strict respect de son mandat, elle doit traiter les questions liées aux garanties de manière appropriée. Le projet d'accord sur les sous-marins nucléaires entre les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie viole les buts et objectifs du TNP et présente un risque sérieux de prolifération nucléaire. Le régime de garanties existant de l'Agence ne peut pas définir de garanties efficaces concernant le réacteur nucléaire de propulsion navale et les matières nucléaires connexes que les États-Unis et le Royaume-Uni ont l'intention de transférer à l'Australie. Étant donné que cette question a une incidence sur l'intégrité et la validité du Traité et concerne les intérêts de tous les États membres de l'Agence, une discussion entre tous les membres s'impose. À cette fin, la Chine a proposé que l'Agence crée un comité spécial, ouvert à tous les États membres, afin d'examiner les questions politiques, juridiques et techniques liées à l'application des garanties au réacteur nucléaire de propulsion navale et aux matières nucléaires connexes des États non dotés d'armes nucléaires, et de présenter un rapport assorti de recommandations à cet égard au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale de l'AIEA. En attendant la publication de ce rapport, le secrétariat de l'Agence ne doit pas négocier avec les trois pays concernés sur les garanties relatives à leur accord sur les sous-marins nucléaires.

Troisièmement, l'AIEA doit promouvoir le règlement politique et diplomatique des questions brûlantes qui se rapportent au nucléaire. Elle doit rester attachée à l'objectivité et à l'impartialité dans l'exercice de ses fonctions de contrôle et de vérification, conformément à son mandat, et jouer le rôle qui lui revient dans la recherche de solutions politiques et diplomatiques aux problèmes régionaux sensibles tels que la question nucléaire dans la péninsule coréenne et la question nucléaire iranienne. La Chine apprécie que l'Agence vérifie et contrôle la mise en œuvre par l'Iran du Plan d'action global commun, conformément à la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous appuyons les efforts déployés par l'Agence et l'Iran pour régler leurs divergences de vues par le dialogue.

La Chine soutient activement le rôle clef que jouent l'Agence et son directeur général dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et s'en félicite vivement. Nous appuyons fermement le droit inaliénable de tous les pays, en particulier des pays en développement, à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La Chine a soumis à la Première Commission le projet de résolution A/C.1/76/L.55, intitulé « Promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale », dans lequel l'Assemblée réaffirme le consensus international sur la non-prolifération et rappelle l'importance du droit de tous les pays, en particulier des pays en développement, aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

La Chine a toujours suivi une stratégie rationnelle, coordonnée et équilibrée en matière de sûreté nucléaire et promu activement le développement sûr et efficace de l'énergie nucléaire. Nous soutenons fermement l'Agence dans l'exercice de ses fonctions en matière de garanties, dans sa participation constructive au règlement politique et diplomatique des problèmes relatifs aux tensions nucléaires et dans la sauvegarde du régime international de non-prolifération nucléaire. La Chine souhaite continuer à approfondir sa coopération avec l'Agence et à apporter de nouvelles contributions au développement et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le monde.

M. Shevchenko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a une opinion généralement positive des travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au cours de la période considérée, appuie le projet de résolution A/76/L.10 présenté aujourd'hui, qui porte sur le rapport de l'AIEA (A/76/232), et s'en est portée coauteur. Nous restons déterminés à appuyer les efforts de l'Agence. Il s'agit d'un instrument unique de coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et d'un mécanisme fiable de contrôle du respect par les États de leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire. Nous contribuons par tous les moyens possibles aux activités de programme de l'Agence dans les domaines de la sécurité nucléaire et physique, de la sécurité du transport des matières nucléaires et radioactives, de la gestion sûre des déchets radioactifs et de la préparation et de la riposte aux situations d'urgence. La Fédération de Russie est prête à continuer d'apporter à l'AIEA l'appui nécessaire, notamment au moyen de contributions volontaires.

Nous prenons note des travaux de l'AIEA visant à promouvoir l'énergie nucléaire, y compris dans le contexte de la lutte contre les changements climatiques, ainsi que

de l'importance de l'utilisation pacifique de la technologie atomique pour garantir la stabilité des systèmes énergétiques, en particulier lorsqu'ils reposent de plus en plus sur des sources d'énergie renouvelables à production variable. Nous soutenons les activités de l'AIEA visant à promouvoir les applications de la technologie nucléaire dans divers domaines de l'activité humaine.

Nous nous félicitons vivement des mesures prises par l'Agence pour assurer la mise en œuvre des garanties, en particulier dans le contexte difficile de la pandémie. Nous pensons que le mécanisme de surveillance de l'AIEA doit rester objectif, à l'abri de toute politisation, rigoureux sur le plan technique et fondé sur les accords de garanties conclus entre les États et l'Agence. Les mesures et activités de vérification de l'AIEA en Iran, notamment dans le but de rétablir la mise en œuvre intégrale du Plan d'action global commun, sont importantes. Nous espérons que dans le cadre de son mandat actuel, l'Agence continuera de suivre une approche technique qui a fait ses preuves en ce qui concerne l'Iran.

Pour ce qui est des observations spécifiques formulées par les représentants de l'Ukraine au sujet de l'application des garanties de l'AIEA sur son territoire (voir A/76/PV.36), Kiev devrait résoudre les questions liées à l'accès des inspecteurs de l'AIEA à certaines zones des régions de Lougansk et de Donetsk au moyen d'un dialogue direct avec leurs dirigeants. Nous sommes fermement convaincus que l'AIEA doit rester une organisation technique. Il faut empêcher l'introduction artificielle des questions qui ne relèvent pas du statut de l'Agence dans l'ordre du jour de ses organes directeurs.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Nous avons tous entendu ces célèbres paroles d'Albert Einstein :

> « La libération de l'énergie atomique n'a pas créé un nouveau problème. Elle a simplement rendu plus urgente la nécessité de résoudre un problème existant ».

Nous avons pris au sérieux le fondement rationnel de ce message et nous avons pris des mesures préventives pour mettre en place un mécanisme de supervision avant que les problèmes existants ne deviennent de véritables sources de préoccupations.

C'est en 1957, lorsqu'elle est devenue membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), que Sri Lanka a commencé à s'intéresser à la science et à la technologie nucléaires. Cette adhésion a été suivie en 1962 par la création du Centre de radio-isotopes de l'Université de Colombo et en 1969 par la promulgation d'une loi portant création de l'Autorité de l'énergie atomique. Selon cette loi, l'Autorité de l'énergie atomique a deux responsabilités principales, à savoir la promotion de l'utilisation de la technologie nucléaire dans l'intérêt de la population de Sri Lanka, et la protection de la population et des travailleurs qui utilisent des radiations et des radio-isotopes contre les effets nocifs des radiations ionisantes.

Jusqu'en 2014, l'Autorité de l'énergie atomique était l'autorité nationale chargée de la réglementation en matière d'utilisation des rayonnements et des radio-isotopes, l'organisation chargée de faciliter l'utilisation des technologies nucléaires dans les secteurs médical, industriel et agricole et l'interlocuteur de l'AIEA à Sri Lanka. En raison de l'expansion des activités utilisant des technologies nucléaires suite à la construction par Sri Lanka d'un nouveau bâtiment pour l'AIEA, équipé de laboratoires, nous avons compris qu'il fallait une autorité indépendante chargée de la réglementation. En 2014, nous avons adopté une loi portant création de deux nouvelles organisations : le Conseil de réglementation de l'énergie atomique de Sri Lanka et le Conseil de l'énergie atomique de Sri Lanka. Cette loi charge le Conseil de réglementation d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre réglementaire pour garantir la protection du personnel et de l'environnement dans le contexte de l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins positives, ainsi que la sécurité des ressources radioactives, et charge le Conseil de l'énergie atomique de faciliter l'utilisation de la technologie nucléaire. Suite à la création du Conseil de réglementation et du Conseil de l'énergie atomique, l'Autorité de l'énergie atomique a cessé d'exister. La situation actuelle est que le Conseil chargé de la réglementation a vu le jour le 1er janvier 2015. Il a pour responsabilité d'établir et de mettre en œuvre un cadre réglementaire afin de garantir la protection du personnel et de l'environnement contre les dommages potentiels et tous les effets des radiations, ainsi que d'assurer la sécurité des ressources radioactives.

S'agissant de notre politique nationale en matière d'activités nucléaires, elle se base sur un certain nombre de principes politiques. Toutes les activités nucléaires à Sri Lanka doivent être menées exclusivement à des fins pacifiques et dans le respect des obligations pertinentes. Le Conseil est une autorité indépendante de réglementation qui s'acquitte de son mandat sans crainte ni favoritisme. Il doit faire un usage judicieux de ses pouvoirs, sans imposer indûment de lourdes charges à ses clients, et doit notamment optimiser l'utilisation des

ressources financières et autres. Sri Lanka n'exploite pas de centrales nucléaires et n'a aucune activité liée à la production de matières nucléaires. Le Gouvernement sri-lankais n'a pas non plus pris de décision politique concernant la création de centrales nucléaires. Les utilisations de la technologie nucléaire à Sri Lanka sont limitées à la médecine, à l'industrie, à l'agriculture, à la recherche et à l'enseignement.

Il convient de noter qu'en janvier, l'AIEA a organisé un séminaire national virtuel sur les questions d'actualité relatives au droit nucléaire à Sri Lanka. Les sujets présentés et abordés allaient de la transparence dans le droit nucléaire aux dispositions juridiques relatives à la sûreté et à la sécurité des sources radioactives à l'appui de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et de son amendement et de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Nous tenons à remercier l'AIEA, car au fil des ans, Sri Lanka a bénéficié de son assistance juridique dans le cadre de diverses activités régionales et nationales. Le séminaire de janvier a été la première mesure importante prise par Sri Lanka pour mobiliser toutes les parties prenantes au niveau national en vue du lancement du processus de mise en œuvre des instruments juridiques, un domaine auquel nous accordons un intérêt et une importance particuliers. Le séminaire virtuel a donné aux participants l'occasion de discuter de la responsabilité civile en cas de dommages nucléaires et des avantages découlant des instruments modernisés de responsabilité nucléaire tels que la Convention de 1997 sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires, qui fournit un cadre aux pays de l'Asie du Sud, notamment les membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

Dans les observations finales qu'il a formulées au séminaire, Anthony Wetherall, du Bureau des affaires juridiques de l'AIEA, a souligné l'importance du respect et de la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux pertinents et fait à nouveau part de la volonté de l'AIEA de continuer de nous aider à cet égard à élaborer et à renforcer notre cadre juridique national. Nous nous félicitions vivement de l'appui de l'AIEA dans ce domaine. Le séminaire, organisé dans le cadre du programme d'assistance législative de l'AIEA, est une des nombreuses activités prévues au titre du programme de coopération technique de l'Agence pour aider les États membres à établir et renforcer leurs cadres juridiques. Nous tenons à féliciter l'AIEA, ainsi que le Directeur général, M. Rafael Mariano Grossi, et son équipe dirigeante, d'avoir maintenu les normes les plus élevées en matière de supervision durant cette année extraordinaire que le monde a connue, au cours de laquelle l'AIEA a œuvré au service de ses États membres avec résilience et dévouement. Sri Lanka assure l'AIEA de sa pleine coopération dans notre effort visant à garantir l'utilisation sûre et bénéfique des matières nucléaires dans l'intérêt de l'humanité tout entière et de la paix dans le monde.

M. Jardali (Liban) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'avoir présenté le rapport annuel de l'Agence (A/76/232) la semaine dernière (voir A/76/PV.36). Nous félicitons l'Agence d'avoir poursuivi ses travaux tout en contribuant aux efforts mondiaux de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous saluons également les activités qu'elle mène dans divers domaines mis en évidence dans le rapport, notamment sa détermination constante à renforcer les normes de sûreté de l'AIEA et l'aide qu'elle apporte aux États dans leurs efforts pour établir des régimes nationaux complets de sécurité nucléaire par le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines, malgré les circonstances difficiles résultant de la pandémie. L'Agence joue un rôle essentiel s'agissant de faciliter l'accès des États aux utilisations pacifiques de l'énergie et de la technologie nucléaires tout en veillant au respect des normes les plus élevées en matière de sûreté, de sécurité et de garanties nucléaires.

Le Liban espère vivement que l'Assemblée adoptera par consensus le projet de résolution A/76/L.10, sur le rapport annuel de l'AIEA. Nous affirmons également qu'il importe de parvenir à assurer l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'accord de garanties généralisées afin de garantir la crédibilité du régime international de désarmement nucléaire. Alors que nous nous préparons à célébrer la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en janvier, nous soulignons le rôle important que joue l'AIEA dans la préservation de l'équilibre entre les trois piliers du Traité que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. À cet égard, le Liban tient à souligner le droit inaliénable des États membres à ces utilisations à des fins pacifiques, comme le prévoit l'article IV du Traité sur la non-prolifération.

Conformément à la décision 73/546 de l'Assemblée générale, la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive s'est

tenue en 2019, sous la présidence de la Jordanie. La deuxième session de la Conférence se tiendra la semaine prochaine, sous la présidence du Koweït. Selon nous, la création d'une telle zone au Moyen-Orient s'impose de toute urgence pour promouvoir la sécurité et la stabilité dans notre région du monde. Nous attendons avec impatience le jour où cette zone deviendra une réalité, comme d'autres zones similaires dans le monde.

Pour terminer, le Liban renouvelle son appui constant au rôle de l'Agence dans la promotion de l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique de la technologie nucléaire.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : L'État du Koweït se réjouit toujours vivement de participer à ce débat annuel sur le point de l'ordre du jour portant sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) (A/76/232), car nous sommes convaincus du rôle important, pionnier et central joué par l'AIEA dans la promotion et l'exploitation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

L'État du Koweït a rejoint l'AIEA il y a 57 ans et depuis lors, il ne cesse de renforcer, par l'intermédiaire de nombre de ses institutions et organismes nationaux, sa coopération avec les différents départements de l'Agence, afin de bénéficier de ses programmes et de renforcer les institutions et les capacités koweïtiennes en vue de mettre en œuvre des projets de développement socioéconomique essentiels. Nous comptons bien resserrer encore cette coopération pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Les travaux de la soixante-cinquième session de la Conférence générale de l'AIEA se sont achevés en septembre, tout comme notre mandat pour la période 2019-2021 au Conseil des gouverneurs. Grâce à la coopération avec nos pays frères et d'autres nations amies, nous avons pu, au cours de ces deux années, contribuer au renforcement des travaux de l'Agence. Nous nous engageons solennellement à continuer de participer activement aux activités du Conseil et à promouvoir les activités techniques et opérationnelles de l'Agence afin que les États membres puissent réaliser leurs aspirations, notamment celles relatives à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques en faveur de la paix, de la santé et de la prospérité du monde entier.

Ma délégation a pris note du rapport annuel de l'Agence et souligne que le mandat de l'Agence requiert la coopération de tout un chacun. Nous soulignons une fois de plus la nécessité de renforcer la coopération avec toutes les parties afin de garantir l'utilisation de la technologie nucléaire aux fins de la paix et du développement. Nous sommes prêts à appuyer toutes les initiatives et tous les programmes qui contribuent à améliorer le niveau de vie et la santé, notamment l'initiative Action intégrée contre les zoonoses, à laquelle nous avons contribué à hauteur de 300 000 dollars parce que nous sommes convaincus de son importance, notamment pour ce qui est de renforcer le système mondial de préparation aux pandémies qui pourraient apparaître à l'avenir. Nous avons également contribué à hauteur de 100 000 dollars au programme de bourses Marie Skłodowska-Curie, qui vise à autonomiser les femmes et à accroître leur participation dans le domaine nucléaire. Cela contribuera très certainement à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et s'inscrit dans le droit fil de la Vision 2035 du Koweït, qui est particulièrement axée sur les femmes, qui représentent la moitié de la société. Ces dernières années, le Koweït a également contribué, à hauteur de 500 000 dollars, à la modernisation des laboratoires de l'AIEA à Seibersdorf, et à hauteur de 1,5 million de dollars au projet de rénovation des laboratoires des applications nucléaires.

Notre participation à l'Agence, en notre qualité de membre, ne se limite pas à la coopération technique. Nous attachons également une grande importance aux autres piliers du rôle et du mandat de l'Agence. Tout en soulignant le droit de tous les pays de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous mettons en garde contre le risque de prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive (ADM), qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation suit les rapports périodiques du Directeur général concernant la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, sur le programme nucléaire de l'Iran. À cet égard, le Koweït appelle la République islamique d'Iran à s'engager à nouveau à respecter pleinement le Plan d'action global commun, approuvé par la résolution 2231 (2015). Par ailleurs, nous espérons qu'elle ratifiera et mettra en œuvre son protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées, afin que l'Agence puisse fournir des assurances crédibles quant à l'absence de matières ou d'activités nucléaires non déclarées en Iran et confirmer son statut d'État non doté d'armes nucléaires.

Enfin, nous soulignons l'importance de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, ce qui contribuera à la stabilité de la région et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous insistons également sur le fait qu'Israël doit adhérer au Traité sur la non-prolifération,

d'autant plus qu'il est le seul pays de la région à ne pas être partie à ce Traité. Nous insistons également pour qu'il soumette toutes ses installations au système des garanties généralisées de l'AIEA. Nous nous sommes félicités de la tenue, en novembre 2019, de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, présidée par la Jordanie. Nous attendons avec intérêt de présider la deuxième session de la Conférence, qui débutera dans quelques jours seulement. Nous sommes pleinement déterminés à atteindre ses objectifs, et nous espérons pouvoir compter sur la participation de tous les États concernés.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.10, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ». Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.10, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Chili, Chypre, Équateur, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guatemala, Guinée équatoriale, Indonésie, Islande, Kazakhstan, Lesotho, Malaisie, Malawi, Monténégro, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Tunisie, Turquie et Vanuatu.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/76/L.10 ?

Le projet de résolution A/76/L.10 est adopté (résolution 76/9).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et aux oratrices qui souhaitent intervenir dans l'exercice du droit de réponse, je rappelle aux délégations que les déclarations sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Shibuya (Japon) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement japonais, je voudrais répondre à la déclaration faite tout à l'heure par la représentante de la Chine. En ce qui concerne les eaux traitées de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi, détenue par la Tokyo Electric Power Company Holdings, le Gouvernement japonais continuera de prendre des mesures fondées sur les normes et les pratiques internationales. Il convient de noter que, comme l'a mentionné M. Grossi, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au début de la séance de la semaine dernière (voir A/76/PV.36), la sûreté de la manipulation des eaux traitées sera évaluée par l'AIEA, qui a des compétences et des connaissances dans le domaine de la sûreté nucléaire. Je dois également souligner que les eaux traitées mentionnées ne sont pas contaminées, mais qu'elles répondent aux normes de sûreté réglementaires. Le Gouvernement japonais a informé en toute transparence la communauté internationale de l'état d'avancement de ses efforts fondés sur des données scientifiques. Nous voulons assurer l'Assemblée que nous continuerons d'agir de la sorte, en étroite collaboration avec l'AIEA.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 91 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 123 de l'ordre du jour (*suite*)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Mon pays, la Syrie, a été parmi les premiers à exiger et à promouvoir un processus de réforme du Conseil de sécurité, il y a 29 ans. Nous avons participé activement à la première réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, afin d'aboutir à un Conseil qui reflète l'état actuel des relations internationales et tienne compte des faits nouveaux survenus depuis la création de l'Organisation. Ma délégation affirme son appui constant au Groupe de travail, et nous saluons les progrès accomplis dans le cadre des négociations intergouvernementales en vue de parvenir à une représentation équitable et équilibrée au sein du Conseil de sécurité et de soutenir ce dernier dans l'exécution de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde dominé par de nouvelles formes de guerres et de conflits, un monde où la tendance est de plus en plus à l'emploi de la force et où certains pays usent de leur influence politique et économique pour tenter de faire de l'Organisation un outil au service de leurs propres intérêts. Nous jugeons donc important d'exclure tout facteur susceptible d'accroître les profondes divergences entre les États Membres concernant les principes de la réforme. La réforme du Conseil de sécurité doit avant tout viser à assurer une représentation équitable des pays en développement et à leur permettre de faire entendre leur voix et d'exercer leurs droits souverains, sur un pied d'égalité avec les autres pays. Nous soulignons également la nécessité de s'abstenir d'imposer aux États Membres tout texte non consensuel comme base d'un quelconque processus de négociation. Aucun calendrier artificiel et irréaliste ne doit être imposé, car ce type de mesures ne relève pas de la compétence des coprésidents.

La République arabe syrienne souligne qu'il importe que les négociations sur les cinq piliers de la réforme se déroulent simultanément et de manière équilibrée, sans accorder à un pilier plus d'attention qu'à un autre et sans débattre de l'un d'entre eux en négligeant les autres. Nous constatons toujours des divergences de vues entre les États Membres concernant le processus de réforme. Certains disent qu'il faut veiller à ce que le Conseil de sécurité n'empiète pas sur les prérogatives de l'Assemblée générale, tandis que d'autres demandent que le mandat du Conseil de sécurité soit respecté et que l'Assemblée générale ne s'ingère pas dans les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Nous devons donc nous concentrer sur la question extrêmement importante de la séparation des mandats et pouvoirs respectifs du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, tout en assurant la poursuite de la coopération entre tous les organes de l'ONU.

Mon pays demeure convaincu que les négociations intergouvernementales sont le seul cadre de discussion du processus de réforme du Conseil. Nous appelons à la poursuite de négociations approfondies, démocratiques et exhaustives, sans préjudice des principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment la non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres, et en veillant à ce que le Conseil de sécurité ne soit pas utilisé à mauvais escient comme couverture ou comme outil pour justifier une agression militaire contre un État Membre. Nous encourageons également des discussions appropriées et approfondies sur les cinq grandes questions en vue de parvenir au consensus le plus large possible sans tarder.

Une véritable réforme du Conseil de sécurité passe par la transparence, l'intégrité, l'efficacité et l'équilibre. Elle doit se fonder sur une application sincère et impartiale de la diplomatie multilatérale et préventive, étayée par les principes de justice et d'égalité et le droit des États Membres de formuler et de mettre en œuvre leurs politiques nationales sans ingérence extérieure, de manière à garantir la sécurité, la prospérité et la croissance à tous les peuples du monde, sans exception, discrimination ou deux poids deux mesures. Il faut également accroître la représentation des pays au sein du Conseil, sur la base du processus de négociations intergouvernementales établi conformément à la décision 62/557, qui est considérée comme le principal document de référence et la pierre angulaire de ces négociations.

M. Hossain (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de nous avoir réunis pour discuter de la réforme du Conseil de sécurité. Je voudrais saisir cette occasion pour me joindre aux autres orateurs et féliciter les Ambassadeurs Alya Al-Thani et Martin Hermann pour leur nomination en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales. Je remercie également M^me^ Al-Thani et M^me^ Joanna Wronecka du travail important qu'elles ont accompli lors de la dernière session. Les Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales peuvent compter sur la pleine coopération de ma délégation et sur son appui à leurs travaux.

Nous débattons aujourd'hui de la question de la réforme du Conseil dans un monde qui n'a rien à voir avec celui qui existait lorsque le Conseil a été créé. Le rôle du Conseil s'est étendu et diversifié, tout comme les Membres de l'Organisation des Nations Unies, tant en termes de nombre que de dynamique géopolitique. Nous sommes tous d'accord pour dire que la composition et la structure du Conseil ne sont plus en phase avec les réalités actuelles sur le terrain et au sein de l'ONU. La dernière fois que le Conseil a été réformé, c'était il y a 56 ans. Pour qu'il soit pleinement représentatif, pertinent, efficace et adapté à son objectif, le Conseil doit être réformé. En effet, comme l'a révélé la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et compte tenu du lien indéniable qui existe entre la paix et le développement, il faut agir de toute urgence.

Nous estimons qu'une réforme globale du Conseil de sécurité est nécessaire. D'emblée, je voudrais exprimer de nouveau nos positions fondamentales. En ce qui concerne la représentation, nous partageons

l'opinion de beaucoup d'autres États Membres, à savoir que certaines régions sous-représentées, telles que l'Afrique, doivent avoir leur place au sein du Conseil élargi. Les régions de l'Asie-Pacifique et de l'Amérique latine méritent aussi d'être adéquatement représentées. Il faut également examiner la question de la représentation des petits pays et des pays en développement. En ce qui concerne les catégories de membres, nous sommes d'avis qu'il convient d'augmenter le nombre de membres permanents et non permanents du Conseil, mais pas au point de porter atteinte à l'efficacité du Conseil. Pour ce qui est de la taille et des méthodes de travail du Conseil, nous estimons qu'un nombre de membres avoisinant les 25 refléterait adéquatement la composition de l'Organisation dans son ensemble. S'agissant des méthodes de travail, nous souhaitons que le Conseil de sécurité soit plus accessible, transparent, responsable, démocratique et efficace.

Sur la question du veto, nous nous joindrons au consensus qui se dégagera. Toutefois, nous insistons sur la nécessité d'adopter des mesures garantissant une utilisation judicieuse du veto en limitant son application à certaines situations impérieuses. En ce qui concerne les relations du Conseil avec l'Assemblée générale, ces deux organes doivent se renforcer mutuellement et il devrait y avoir davantage de possibilités de consultations sur la base de leurs compétences et mandats respectifs.

En 1979, le Bangladesh était l'un des 10 pays qui ont proposé à l'Assemblée d'inscrire à son ordre du jour un point intitulé « La question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ». Depuis lors, de nombreux processus, initiatives et autres modèles de réforme du Conseil ont été proposés, y compris dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales. Cependant, nous ne constatons aucun progrès. Si cela continue, la légitimité de cette démarche et notre propre pertinence seront sérieusement remises en question. Il est impératif que nous obtenions des résultats, et je voudrais partager deux points à cet égard.

Tout d'abord, nous estimons qu'il est essentiel de s'appuyer sur le travail important réalisé lors des dernières sessions de négociations intergouvernementales si nous voulons atteindre l'objectif d'une véritable réforme. Compte tenu de l'appel lancé par un grand nombre d'États Membres, nous estimons qu'il est justifié de mener des négociations fondées sur un texte. Dans le même temps, nous soulignons également qu'il est impératif d'adopter une approche globale qui reflète fidèlement toutes les positions exprimées et à laquelle tous les États Membres souscrivent, si nous voulons qu'elle soit acceptée et soit considérée comme légitime.

Deuxièmement, en ce qui concerne les modalités, nous estimons qu'il est indispensable de renforcer la coopération entre les principaux groupes et membres afin de faire avancer le processus. Nous pourrions dresser une liste exhaustive des points de convergence et des formulations qui ont fait l'objet d'un consensus. En d'autres termes, nous pourrions commencer par les tâches les plus faciles avant de passer progressivement aux étapes suivantes. Pour commencer, pourrions-nous envisager de prendre une décision sur les différentes propositions en ayant recours à la méthode d'exclusion ? Il faut adopter une démarche plus ordonnée et méthodique au lieu de ce rituel qui consiste à répéter nos positions année après année. Une fois de plus, nous voulons souligner la nécessité d'un processus inclusif et participatif afin que nous puissions aller de l'avant.

Nous sommes prêts à apporter notre contribution pour dégager un consensus au moyen d'une approche réaliste et constructive, sans oublier un processus totalement participatif et inclusif. Les Coprésidents peuvent compter sur notre pleine coopération.

M^me^ Kinyungu (Kenya) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais de nouveau féliciter le Président pour son élection à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session et l'assurer de l'appui du Kenya. Je voudrais exprimer la reconnaissance de ma délégation à M^me^ Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente de l'État du Qatar, et à M^me^ Joanna Wronecka, ancienne Représentante permanente de la République de Pologne, pour leur direction du processus de négociations intergouvernementales au cours de la soixante-quinzième session. Je félicite également M. Martin Bille Herman, du Danemark, et M^me^ Al-Thani pour leur nomination et reconduction respectives en tant que Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales à la soixante-seizième session. Je tiens à les assurer de la coopération et de l'appui du Kenya.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la Sierra Leone au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/76/PV.33). Nous soutenons également nos collègues qui s'expriment en faveur de la Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, telle qu'elle a été entérinée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Je voudrais maintenant insister sur quelques points à titre national.

L'objectif de l'Afrique dans ce domaine reste sa pleine représentation dans tous les organes de décision de l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité. Le mandat en cours du Kenya au Conseil nous montre à quel point il importe que le continent soit représenté dans les décisions prises sur les questions le concernant. Le soutien croissant à la Position commune africaine montre clairement qu'une majorité convient de la nécessité d'une représentation adéquate de l'Afrique, qui est la région dont proviennent le plus grand nombre d'États Membres de l'ONU et qui est concernée par la plupart des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Tout en notant le soutien écrasant et croissant dont bénéficie la Position commune africaine dans cette plénière intergouvernementale, nous réaffirmons qu'il faut que ce soutien soit correctement reflété dans tous les documents de négociation intergouvernementaux. De plus, nous réitérons l'appel à faire référence au document-cadre de 2015, qui constitue une base riche et solide pour nos travaux actuels.

Nous sommes d'avis que les délibérations dans le cadre des négociations intergouvernementales doivent aboutir à un large consensus qui permettra au processus d'avancer et d'aboutir aux réformes souhaitées en vue de garantir un Conseil de sécurité réactif et adapté à ses objectifs. À cette fin, le Kenya invite toutes les délégations à continuer de mobiliser la volonté politique et l'engagement nécessaires pour y parvenir. Enfin, ma délégation continuera de prendre une part constructive au processus.

M^me^ Pejic-Glymph (Serbie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de me donner l'occasion de faire une déclaration au nom de la République de Serbie.

L'année dernière, nous avons célébré le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU dans les circonstances sans précédent imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette tragédie internationale qui a frappé le monde il y a presque deux ans est encore loin d'être terminée. Nous n'avions pas connu telle crise sanitaire depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle met en évidence et exacerbe les inégalités entre les pays et au sein des sociétés et créé une instabilité politique, économique et sociale dans de nombreuses régions. Elle montre aussi à quel point le monde est interconnecté, mettant ainsi davantage l'accent sur la nécessité d'une plus grande coopération internationale et sur l'importance du multilatéralisme et d'organisations comme l'ONU. Nous devons saisir l'occasion qu'elle nous offre de réfléchir aux résultats obtenus jusqu'à présent au sein de l'ONU, à ses réalisations par rapport à ses objectifs, mais aussi à ses lacunes et à ses limites. Nous devons par ailleurs discuter et examiner de quelle manière améliorer l'Organisation afin qu'elle devienne plus démocratique et plus efficace.

Dans ce contexte, nous tenons aujourd'hui notre débat annuel sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, et nous entamerons très bientôt le prochain cycle de négociations intergouvernementales. C'est le moment opportun de se demander ce dont nous avons besoin dans le Conseil de sécurité. Je pense que personne ne contestera qu'il nous faut un organe démocratique, transparent et efficace, prêt à agir rapidement face aux menaces pour la paix et la sécurité internationales, et capable d'assumer ses responsabilités avec unité et détermination. La question est, et c'est là que les divergences apparaissent, comment atteindre cet objectif ? Comment réformer le Conseil, mieux l'adapter et l'équiper pour faire face aux défis de notre époque, qui ont évolué au fil des décennies et couvrent désormais des questions allant des conflits armés à la cybersécurité en passant par les changements climatiques ? Une telle réforme demande du temps, de la patience, la volonté de négocier et la volonté politique indispensable au compromis.

Pour reprendre ce que de nombreux orateurs ont dit avant moi, nous constatons que, malgré les changements géopolitiques radicaux de ces 75 dernières années, le Conseil de sécurité a très peu changé. Il doit être plus représentatif et plus équitable, et nous sommes tous d'accord sur ce point. La question est de savoir jusqu'où augmenter le nombre de ses membres, et dans quelles catégories. Nous ne voulons certainement pas mettre en péril l'efficacité du Conseil mais, en même temps, nous voulons réparer les erreurs historiques et permettre aux continents et régions sous-représentés d'occuper la place qui leur revient à la table des discussions. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, nous menons des débats, parfois houleux, sur la réforme. Certaines délégations insistent sur l'absence de progrès dans le processus, étant donné le temps qui s'est écoulé depuis le début de nos discussions. Cependant, les questions liées à la réforme du Conseil de sécurité ne sont pas faciles à aborder. Il existe encore des divergences marquées entre les États Membres sur certaines des questions clefs. L'augmentation du nombre de membres, que je viens de mentionner, est l'une d'entre elles. D'autres sont tout aussi importantes : le droit de veto, les méthodes de travail, les relations entre le Conseil

et l'Assemblée générale, etc. Sur certaines d'entre elles, nous avons réussi à réduire les éléments de divergence dans nos discussions, alors que sur d'autres, nos points de vue sont encore très éloignés. Nous souhaitons tous une réforme véritable et réussie. Ma délégation est d'avis que fixer des échéances alors qu'un consensus n'est toujours pas réuni sur de nombreuses questions serait préjudiciable au processus.

Nous estimons que la réforme doit rendre le Conseil de sécurité plus démocratique et plus représentatif. Sachant qu'aujourd'hui, la majorité des Membres de l'ONU sont des pays petits et moyens comme le mien, ma délégation estime que la réforme doit accroître les possibilités pour ces pays de siéger au Conseil et de contribuer à ses travaux. Par ailleurs, la Serbie continuera de plaider en faveur d'un siège non permanent supplémentaire pour le Groupe des États d'Europe orientale.

M. Carazo (Costa Rica), Vice-Président, assume la présidence.

Les négociations sur des questions aussi importantes doivent être transparentes, inclusives et pilotées par les Membres. Elles doivent permettre la participation de chaque État Membre sur un pied d'égalité, indépendamment de sa taille, de sa richesse ou de sa puissance militaire. Dans cet esprit, ma délégation réaffirme que les négociations intergouvernementales, telles qu'établies par la décision 62/557, doivent rester le seul cadre légitime et approprié pour les négociations. Les discussions menées dans ce cadre doivent être franches et ouvertes, et chercher à réduire les écarts entre les différentes positions. La Serbie estime depuis longtemps que la réforme du Conseil de sécurité doit être fondée sur le consensus le plus large possible des États Membres concernant les cinq groupes de questions relatifs à la réforme. Quant à la nature et au contenu du document publié par les Coprésidentes sur les éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence, il s'agit d'un résumé de nos discussions qui doit être complet et réfléter les positions de tous les États Membres. Nous appelons toutes les délégations à continuer de prendre part à des discussions ouvertes, démocratiques et transparentes et à faire preuve d'une volonté de compromis et d'une ouverture à la négociation.

M^me^ Seneduangdeth (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à remercier sincèrement le Président d'avoir organisé cette importante séance sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Nous tenons également à féliciter M^me^ Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark, du renouvellement de leur mandat et de leur nomination, respectivement, en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

La République démocratique populaire lao réaffirme que l'ONU doit mettre à profit le processus de réforme pour être plus réactive et plus efficace face aux nouveaux défis qui menacent la paix et la sécurité internationales ainsi que le développement durable. Nous réaffirmons notre appui à la réforme du Conseil de sécurité au moyen du processus de négociations intergouvernementales, qui doit, selon nous, rester le principal mécanisme de discussion pour atteindre notre objectif commun. Comme nous le savons tous, la réforme du Conseil de sécurité est particulièrement importante et doit donc être menée de manière globale, équilibrée, inclusive et transparente, sur la base du consensus, afin de maintenir l'unité et la solidarité entre ses membres et de servir les intérêts de tous les États Membres.

Ma délégation est d'avis que la prise en compte des intérêts des États Membres développés et en développement, avec une représentation géographique équitable, est une base cruciale pour trouver une formule commune à tous les groupes de pays et d'États Membres. Par conséquent, nous réaffirmons que nous sommes favorables à l'élargissement des deux catégories de membres au Conseil de sécurité, permanents et non permanents, avec une représentation équitable et équilibrée de chaque région. Je voudrais conclure mon intervention en exprimant notre plein appui au processus de négociations intergouvernementales dans le cadre de nos efforts de réforme du Conseil de sécurité.

M. Gueye (Sénégal) : Qu'il me soit permis, d'emblée, d'exprimer les remerciements de ma délégation pour cette occasion d'entamer cette nouvelle session des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité, nonobstant le contexte difficile dû à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À cet égard, le Sénégal exprime ses remerciements à la Représentante permanente du Qatar, M^me^ Al-Thani, et

à l'ancienne Représentante permanente de la Pologne, M^me^ Wronecka, pour leur coprésidence du processus à la soixante-quinzième session de l'Assemblée. En outre, le Sénégal exprime ses vœux de succès à M^me^ Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et à M. Hermann, Représentant permanent du Danemark, pour leur coprésidence pendant la soixante-seizième session.

Ma délégation ne peut que se féliciter de cette nouvelle occasion qui nous est donnée, car il s'agit là d'un vieux et récurrent souhait du Groupe des États d'Afrique, convaincu depuis toujours que le débat sur ce thème permettra sans nul doute d'examiner la substance même du processus, mais également de renforcer la nécessité impérieuse de remédier à l'injustice historique faite à l'Afrique. À cet égard, le Sénégal souscrit à la déclaration prononcée au nom du Groupe des États d'Afrique par M. Alhaji Fanday Turay, Représentant permanent de la Sierra Leone et Coordonnateur du Comité des 10 chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité (voir A/76/PV.33).

Il est fort regrettable de constater que depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité ne s'est pas adapté aux réalités géopolitiques changeantes du monde. À plusieurs reprises, même dans certaines des crises humanitaires les plus urgentes, le Conseil a failli à sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, du fait principalement des intérêts divergents de ses membres et du recours fréquent au veto. Cet état de fait démontre à suffisance la nécessité de réformer le Conseil de sécurité pour le rendre plus démocratique, plus efficace et plus prompt à prendre en charge les situations de crise auxquelles notre monde est confronté. Cet impératif essentiel nécessite une convergence de vues sur les principes et les critères de négociation autour des questions clefs de la réforme.

Ma délégation appelle les États Membres à trouver un accord préalable sur l'étendue de la réforme à mettre en place, ainsi que sur la façon d'avancer pour aller au-delà des jeux de stratégies et intérêts menés par les différents groupes de négociation. Il s'agira ainsi d'agir dans le respect des principes et des objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies, en gardant en mémoire les préceptes de base énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), à savoir l'équité, la transparence, la responsabilité, la démocratie, l'efficacité et la légitimité. Il s'agit en outre de travailler ensemble, de manière juste et adéquate, pour arriver à une répartition géographique équitable et à une représentation régionale équilibrée du futur Conseil de sécurité. C'est le lieu de souligner que l'équité et l'équilibre pour l'Afrique ne sont ni plus ni moins que l'octroi de nouveaux sièges dans les deux catégories, conformément à la Position commune africaine issue du Consensus d'Ezulwini et consolidée par la Déclaration de Syrte.

Gardant à l'esprit que le Conseil de sécurité a été conçu dans une logique de responsabilité d'assurer, avec efficacité et célérité, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et non sur la base du principe de représentativité, ma délégation est convaincue qu'il est incontestable que sa composition actuelle n'est plus conforme à la configuration internationale et aux exigences de notre monde contemporain. Il convient en outre de rappeler qu'à la création de l'ONU, les États africains étaient encore sous domination coloniale. Leurs droits et intérêts ne pouvaient donc être convenablement pris en charge. Aujourd'hui, la situation est tout autre. Avec 54 États Membres, l'Afrique constitue le plus grand groupe d'adhérents à l'Organisation des Nations Unies. Cette évolution du paysage international rend la composition du Conseil obsolète, et l'absence de représentation adéquate de tout un continent demeure une lacune qui ne fera que compromettre, aussi longtemps qu'elle existera, la légitimité des décisions du Conseil.

Ma délégation tient à rappeler que l'élargissement de la taille du Conseil ne saurait nuire à son efficacité, qui relève de la question des méthodes de travail. De même, dans la Position commune africaine, la représentation régionale reste liée à la question du veto, car, pour l'Afrique, toute réforme portant création d'une catégorie intermédiaire de membres n'est ni viable, ni acceptable. Il demeure évident que toute évolution future du Conseil doit partir d'une réponse aux imperfections du présent. Il est alors de notre responsabilité de concevoir et de mettre en place une institution dynamique, reflétant exactement les réalités du monde d'aujourd'hui, assumant pleinement ses responsabilités et affirmant totalement son autorité.

M^me^ Baeriswyl (Suisse) : La Suisse remercie le Président pour la convocation de la présente séance. Les défis qu'affrontent l'ensemble des pays durant la pandémie et l'impact multiplicateur de cette dernière sur les risques de conflit et d'instabilité ne laissent planer aucun doute : un Conseil de sécurité plus représentatif et efficace est indispensable à la recherche et à la mise en œuvre de solutions multilatérales, cohérentes et durables.

Les débats au cœur des négociations intergouvernementales visant une représentation plus équitable au sein du Conseil de sécurité n'ont pas perdu en urgence. Bien au contraire. À l'ouverture de la soixante-seizième

session de l'Assemblée générale, la Suisse a offert à l'ONU une fresque écologique qui symbolise notre volonté de renforcer la solidarité internationale. Cette œuvre d'art a également rappelé la nécessité de renouveler constamment le système multilatéral et de créer des structures adaptées pour répondre aux défis actuels. La Suisse s'engagera de façon constructive aux côtés de tous les États Membres durant la présente session. Elle apporte son plein soutien aux Coprésidents, S. E. M^me^ Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et S. E. M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark, et nous les félicitons chaleureusement pour leur nomination.

D'une manière générale, la Suisse est en faveur d'un élargissement du Conseil de sécurité qui reflète la réalité du monde dans lequel nous vivons et qui devrait offrir une meilleure représentation à certains groupes de pays, en particulier le Groupe des États d'Afrique. Face à l'impasse résultant de divergences apparentes dans le cadre des négociations intergouvernementales, la Suisse s'est prononcée en faveur d'une troisième catégorie très limitée de sièges non permanents mais renouvelables, qui permettrait aux principaux acteurs régionaux d'exécuter un mandat à plus long terme au sein du Conseil. Chaque mandat devrait être suffisamment long pour permettre le renforcement des connaissances institutionnelles et éviter une campagne permanente en vue de la réélection, plus concrètement un minimum de cinq ans et un maximum de 10 ans.

Conformément à son engagement pour la promotion, l'élargissement et la mise en œuvre du Code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (Groupe ACT) relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, la Suisse se prononce contre l'octroi de droits de veto additionnels et plaide pour des contraintes volontaires aux droits de veto existants, à savoir dans les situations de génocide et autres violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

La Suisse continuera à s'investir pour une plus grande efficacité de tous les organes des Nations Unies. Nous soutiendrons tout progrès dans les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, y inclus dans le cadre des négociations intergouvernementales. Le rôle et l'autorité de ce processus dépendent de la volonté des États Membres d'avancer et de la détermination qu'ils apporteront à la recherche d'un terrain d'entente. En tant que candidate à un siège au Conseil de sécurité, la Suisse continue son engagement en faveur d'un système multilatéral fort et efficace. Avec nos partenaires du Groupe ACT, nous poursuivrons nos efforts de manière déterminée pour le renforcement des méthodes de travail du Conseil en faveur de la transparence et de la redevabilité vis-à-vis de l'ensemble des États Membres de l'ONU.

M^me^ González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador se félicite de la tenue du présent débat et de l'occasion qui est ainsi donnée aux États d'échanger une fois de plus leurs vues sur une des questions les plus cruciales et les plus pertinentes pour l'Organisation. Le processus de réforme du Conseil de sécurité, comme cela a été fréquemment réaffirmé, doit reposer sur le constat que le monde d'aujourd'hui est très différent de celui d'il y a 76 ans, lorsque l'ONU a été créée. L'Organisation a accompli de grandes choses, mais les défis qui se posent à nous aujourd'hui sont plus grands et plus complexes que jamais.

El Salvador estime qu'il est impossible de mettre en place un système multilatéral adapté aux circonstances et aux défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sans un Conseil de sécurité plus transparent, plus représentatif et plus démocratique. Nous sommes donc convaincus de la nécessité d'un processus de réforme qui soit au coeur des efforts déployés par les États Membres pour renforcer le multilatéralisme, c'est pourquoi nous sommes pour un élargissement de la représentation régionale au Conseil de sécurité de sorte que ce dernier tienne compte des réalités géopolitiques actuelles. Par conséquent, nous sommes favorables à l'augmentation du nombre de membres non permanents élus pour deux ans, car c'est là un des moyens – même si, soyons clairs, ce n'est pas le seul – de rendre le Conseil plus démocratique et plus ouvert à la participation équitable de tous les États Membres et de reconnaître les contributions des États à la paix et à la sécurité internationales.

El Salvador appuie résolument le renforcement des méthodes de travail du Conseil, de même que le renforcement des relations entre le Conseil et l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Sur ce dernier point, je voudrais souligner qu'un des éléments les plus importants du processus de revitalisation de l'Assemblée générale, qui revêt une importance particulière pour El Salvador, est la prise en compte des dispositions de la résolution 75/325 concernant la présentation en temps voulu du rapport annuel du Conseil de sécurité et la réaffirmation de l'importance de présenter ce rapport conformément aux résolutions 51/193 et 58/126.

S'agissant de la question du veto, mon pays a soutenu l'initiative franco-mexicaine de proposer une déclaration politique sur la suspension du droit de veto

en cas d'atrocités criminelles, ainsi que le Code de conduite relatif à l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, proposé par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. Tous deux sont en accord avec la position d'El Salvador en matière de droits humains.

Nous nous félicitons de la forte participation des délégations au présent débat, qui témoigne de l'intérêt des États Membres pour cette question importante. Nous sommes convaincus que ce niveau d'implication peut se traduire par un véritable engagement en faveur du dialogue et d'une participation constructive aux négociations intergouvernementales. À cet égard, ma délégation félicite Alya Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et Martin Hermann, Représentant permanent du Danemark, de leur nomination en tant que Coprésidents de ce processus. Nous espérons que des progrès seront réalisés sous leur direction pour surmonter les divisions sur cette question. Nous espérons également que des progrès tangibles seront accomplis en ce qui concerne le respect de l'engagement pris lors de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation de donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité. Les Coprésidents peuvent compter sur le plein soutien d'El Salvador pour atteindre cet objectif.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saisir cette occasion pour me féliciter de la tenue de la présente séance et féliciter Martin Hermann, du Danemark, et Alya Al-Thani, du Qatar, qui viennent d'être nommés Coprésidents des négociations intergouvernementales pendant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Nous espérons que nous pourrons faire avancer ce processus, dont les résultats se font attendre depuis longtemps. Nous sommes déterminés à travailler avec les Coprésidents, et nous soutiendrons leurs efforts du mieux que nous le pourrons.

Au fil des années, pendant les négociations intergouvernementales, les États Membres ont clarifié et répété leurs positions concernant les différents aspects de la réforme. S'agissant de la réforme elle-même, nous n'avons pas accompli de progrès notables, mais nous avons la possibilité de le faire maintenant. Nous devons y parvenir grâce à un consensus soigneusement élaboré et à l'adhésion politique de tous. Notre tâche principale consiste à trouver en nous la volonté politique et à faire de notre mieux pour envisager les moyens de combler les fossés qui nous séparent et d'aplanir nos divergences.

La réforme du Conseil de sécurité devient de plus en plus urgente, surtout si l'on considère l'écart croissant entre l'ordre du jour exigeant du Conseil et les résultats obtenus. Aujourd'hui, nous sommes soumis à des contraintes de temps encore plus strictes en raison de l'émergence de nouveaux défis. Cela dit, nous sommes fermement convaincus que nous devons faire fond sur les discussions antérieures et sur le travail déjà accompli durant les précédentes sessions de négociations intergouvernementales. Comme pour toutes les conférences intergouvernementales des Nations Unies, nous devons entamer sans plus tarder des négociations fondées sur un texte, avec un document de synthèse unique reflétant les positions de chacun. Nous nous associons à celles et ceux qui ont dit qu'il y a beaucoup de points sur lesquels nous sommes d'accord. Il est temps pour nous de faire un pas modeste mais concret, de consolider ces accords et de donner un nouveau souffle au processus.

En ce qui concerne la question des catégories de membres, la Lettonie réaffirme que toutes les régions doivent être adéquatement représentées au Conseil afin d'assurer sa légitimité. La réforme doit garantir une répartition géographique équitable des sièges permanents et non permanents au Conseil. Nous appuyons fermement l'augmentation de la représentation des pays d'Afrique et d'Amérique latine au Conseil et l'octroi d'au moins un siège non permanent supplémentaire au Groupe des États d'Europe orientale. Nous estimons également qu'il faut dûment tenir compte de la représentation adéquate des États Membres de petite et moyenne taille au sein du Conseil au moment de la nomination et de l'élection des membres non permanents.

En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, nous maintenons notre position selon laquelle un élargissement du Conseil de sécurité, quel qu'il soit, doit s'accompagner d'une amélioration de ses méthodes de travail. Par exemple, les membres permanents du Conseil doivent s'abstenir d'exercer leur droit de veto en cas d'atrocités criminelles et s'efforcer d'accroître la transparence des travaux du Conseil en général.

Pour terminer, il est urgent que nous cessions de simplement répéter nos positions et que nous nous employions à obtenir enfin des résultats tangibles. La Lettonie continuera d'œuvrer avec diligence pour atteindre cet objectif.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je tiens à féliciter M^me^ Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et

M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark, de leur nomination en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Ils peuvent compter sur le plein appui de ma délégation. Le Viet Nam salue également les efforts déployés par les Coprésidentes pour faire avancer le processus des négociations intergouvernementales au cours de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, malgré les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'initiative qu'elles ont prises d'organiser une quatrième réunion sur le statut des documents des négociations intergouvernementales pour renforcer les négociations intergouvernementales mérite d'être tout particulièrement signalée. Nous attendons avec intérêt la poursuite des travaux dans ce domaine durant la présente session.

Le Viet Nam réaffirme son ferme appui à tous les efforts visant à réformer le Conseil de sécurité en vue de le rendre plus représentatif, démocratique, transparent, efficace et efficient. Comme nous l'avons déclaré au cours des sessions précédentes, notre position reste inchangée. Nous sommes notamment favorables à l'élargissement des catégories de membres permanents et non permanents, avec une représentation géographique améliorée et équitable pour les pays sous-représentés et en développement. Le Conseil ne doit recourir au droit de veto que lorsqu'il s'acquitte de ses obligations en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, l'objectif étant d'éliminer complètement ce droit à terme. Les relations entre le Conseil et l'Assemblée générale doivent être encore améliorées de façon à renforcer les travaux et les résultats de ces deux organes, l'Assemblée étant l'organe le plus largement représentatif.

À la prochaine session, nous entrerons dans la quinzième année des négociations intergouvernementales, et la réforme du Conseil de sécurité n'a que trop tardé. L'engagement pris par nos chefs d'État et de gouvernement, à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, de donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité n'a toujours pas été honoré. Pour la présente session de négociations intergouvernementales, ma délégation voudrait souligner les points suivants.

Premièrement, les discussions doivent être efficaces, ciblées et axées sur les résultats. Deuxièmement, le processus doit continuer de porter sur les cinq groupes de questions de la réforme du Conseil de sécurité, en tenant compte des liens d'interdépendance qui existent. Les positions et les contributions des États Membres doivent continuer d'être actualisées et reflétées dans les deux documents de base, le document-cadre de 2015 et le document révisé sur les éléments communs et les questions à examiner plus avant. Troisièmement, nous nous félicitons de tous les efforts déployés pour étudier les meilleurs moyens de promouvoir le processus de négociations intergouvernementales, notamment par des négociations fondées sur un texte. Il est important de mener ces échanges de bonne foi, dans le respect mutuel et de manière ouverte, inclusive et transparente, si nous voulons aplanir les divergences et réaliser des progrès tangibles.

Pour terminer, ma délégation continuera d'apporter son appui aux Coprésidents dans leurs efforts pour se concerter avec les États Membres afin de trouver des moyens de faire avancer les négociations intergouvernementales. Nous sommes prêts à œuvrer de concert avec d'autres délégations pour contribuer au processus de réforme du Conseil de sécurité.

M. Sarufa (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de ce dialogue en séance plénière sur la réforme du Conseil de sécurité et remercie le Président de l'avoir organisé. Dans cet esprit, la Papouasie-Nouvelle-Guinée souscrit pleinement à la déclaration faite la semaine dernière au nom du Groupe L.69 par sa présidente (voir A/76/PV.33), M^me^ Inga Rhonda King, de Saint-Vincent-et-les Grenadines. Je voudrais également faire quelques observations à titre national.

Je voudrais citer le Premier Ministre de mon pays, M. James Marape, qui, dans son appel à l'Assemblée générale (voir A/76/PV.13), s'est exprimé sur la réforme du Conseil de sécurité, comme de nombreux autres dirigeants au cours du débat général de septembre.

> « Je voudrais renouveler notre appel à l'Assemblée générale pour qu'elle intensifie ses efforts en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité. Cet organe important chargé d'assurer la paix et la sécurité de la communauté internationale, et dont la composition et les méthodes de travail sont archaïques, doit être réformé pour être en phase avec la réalité d'aujourd'hui. Nous sommes préoccupés par le fait que près de 12 longues années se sont écoulées depuis le lancement du premier cycle de négociations intergouvernementales portant sur la réforme du Conseil de sécurité, et que les coûts ne cessent d'augmenter pour des pays comme le nôtre. Malgré tous

> les efforts considérables déployés concernant les cinq éléments qui ont fait l'objet d'un accord dans le cadre des négociations intergouvernementales, il n'y a toujours pas de statut officiel à ce jour. Pour ma délégation, c'est maintenant, et non dans un avenir indéterminé, qu'il faut établir un document de synthèse pour mener de véritables négociations ouvrant la voie à une réforme du Conseil de sécurité. On ne saurait trop insister sur l'importance de cette question, et nous réitérons notre appel sur ce point fondamental. »

La liste des orateurs et oratrices souhaitant s'exprimer sur ce point très pertinent de l'ordre du jour et le déroulement des délibérations sur plusieurs jours attestent une fois de plus de l'importance que nous attachons tous à l'aspiration écrasante de « Nous, peuples des Nations Unies » à réformer rapidement le Conseil de sécurité dans un esprit constructif afin d'assurer une représentation juste et équitable. Nous ne voulons pas que le Conseil reste à la traîne en faisant face aux réalités d'aujourd'hui avec des modalités de travail basées sur une époque révolue. Nous, peuples des Nations Unies, méritons mieux. À cet égard, nous nous félicitons du dialogue ouvert promu par le Président de l'Assemblée et nous l'exhortons en tirer le meilleur parti pour relancer le processus de négociations intergouvernementales à la présente soixante-seizième session et nous donner assez de temps pour mener un véritable dialogue sur la réforme du Conseil de sécurité. Par conséquent, à la présente séance, plutôt que d'aborder les questions de fond relatives au cinq éléments qui ont fait l'objet d'un accord dans le cadre des négociations intergouvernementales, que nous réserverons pour le processus de négociations intergouvernementales proprement dit, nous ferons plutôt de brefs commentaires d'ordre général et relatifs aux questions de procédure.

C'est dans cet esprit que ma délégation accueille et félicite les nouveaux Coprésidents du processus de négociations intergouvernementales, M^me^ Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, qui a été reconduite à la coprésidence, et M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark. Nous les félicitons également pour leur volonté et leur engagement sans faille à guider et à orienter nos travaux collectifs concernant cette question importante. Ils peuvent compter sur notre appui constructif et nous nous engageons à travailler avec toutes les autres délégations. Ce faisant, nous encourageons les Coprésidents à user de leur prérogative pour faire un meilleur usage de cette session et à encourager les États Membres à faire preuve de plus d'audace, de pragmatisme, de transparence et de volonté pour obtenir des résultats dans le cadre de leur mandat, afin de pouvoir faire fond sur le document établi lors de la dernière session, qui énonce des éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence, mais aussi de travailler dans un esprit de compromis dans l'intérêt de tous, tout en évitant le risque de compromettre ce processus en ne donnant pas suite à la décision 62/557.

Nous voudrions savoir comment les Coprésidents entendent organiser et faciliter notre dialogue dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales et, à cet égard, nous aimerions recevoir un programme de travail dès que possible. Celui-ci doit s'appuyer sur les enseignements importants tirés des sessions précédentes de négociations intergouvernementales et du cycle de dialogue en cours. Nous estimons qu'on ne saurait trop insister sur l'importance de la transparence, de l'inclusivité et d'un processus consultatif juste et équilibré.

Par ailleurs, ma délégation voudrait revenir sur les points importants évoqués par un certain nombre de délégations, en particulier celle du Représentant permanent de Singapour il y a 10 jours (voir A/76/PV.33), à savoir si le cadre actuel dans lequel nous menons les travaux sur le processus de négociations intergouvernementales est l'une des raisons pour lesquelles nous tardons à obtenir les résultats que nous recherchons et comment nous pourrions l'améliorer, peut-être même en procédant à un examen. Nous avons également entendu d'autres délégations exprimer leur préférence pour le processus de négociations intergouvernementales actuel et préconiser qu'il soit maintenu. Il ne s'agit pas simplement de questions rhétoriques, mais de problèmes cruciaux que nous devons examiner collectivement dans le but ultime de mettre en œuvre la décision 62/557. Nous devons mieux comprendre les causes profondes du gouffre qui existe entre les États Membres sur la réforme du Conseil de sécurité et les aborder rapidement, objectivement et de manière inclusive afin qu'ensemble, nous puissions aller de l'avant.

Pour conclure, je me joins aux autres délégations pour rendre hommage à l'Ambassadrice Al-Thani du Qatar et à l'ancienne Ambassadrice de la Pologne, M^me^ Joanna Wronecka, ainsi qu'à leurs délégations, pour leur leadership et leurs importantes contributions en tant que Coprésidentes de la dernière session de négociations intergouvernementales.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui. Je voudrais tout d'abord féliciter M^me^ Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar et M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark, pour leur nomination en tant que Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons que dans leurs travaux, ils seront guidés par les principes d'impartialité et tiendront compte, dans la mesure du possible, des vues de tous les États participant au processus. Nous remercions également M^me^ Al-Thani et l'ancienne Représentante permanente de la Pologne, M^me^ Joanna Wronecka, pour la compétence avec laquelle elles ont dirigé le processus de négociation pendant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

La question de la réforme du Conseil de sécurité est non seulement l'une des questions les plus importantes à l'ordre du jour de cette organisation internationale, mais aussi l'une des plus complexes. En effet, en vertu de la Charte des Nations Unies, c'est l'organe à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que la réforme du Conseil est attendue depuis longtemps. Les négociations en cours démontrent le désir sincère d'une majorité écrasante des États Membres de trouver un modèle optimal pour cette réforme. En même temps, il est évident qu'une solution universelle qui pourrait satisfaire tout le monde, ou du moins presque tout le monde, reste hors de portée. Les approches des principaux acteurs en ce qui concerne la réforme diffèrent encore considérablement et sont parfois diamétralement opposées. Dans ce contexte, nous ne voyons pas d'autre solution que de continuer, au cours de la présente session de l'Assemblée générale, à déployer des efforts, patiemment et progressivement, en vue du rapprochement des approches de négociation.

Notre position est bien connue. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Russie est convaincue de la nécessité de rendre le Conseil plus représentatif des États en développement de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine. À cet égard, nous préconisons de corriger l'injustice historique faite à l'Afrique, dont la représentation actuelle au Conseil ne correspond ni au nombre total des États du continent ni à son rôle actuel dans les affaires internationales.

Toutefois, les efforts visant à élargir le Conseil ne doivent pas porter atteinte à sa capacité à répondre efficacement et rapidement aux nouveaux défis. Dans ce contexte, nous sommes favorables à un Conseil de sécurité restreint et efficace. Le nombre optimal de membres ne devrait pas dépasser un peu plus de 20. Nous considérons comme inacceptable toute idée qui pourrait porter atteinte aux prérogatives des membres permanents actuels du Conseil, y compris le droit de veto. Nous devons garder à l'esprit que cet instrument est un facteur important qui encourage les membres du Conseil à rechercher des solutions équilibrées. À plus d'une occasion, l'utilisation ou la menace du veto a empêché l'ONU d'être entraînée dans des entreprises douteuses.

Nous tenons à rappeler à l'Assemblée que le processus de réforme du Conseil de sécurité appartient à tous les États Membres, sans exception, et que sa formule finale doit bénéficier du soutien le plus large possible. Nous sommes fermement convaincus que la question de la réforme du Conseil de sécurité ne peut pas être réglée de manière purement arithmétique en mettant au vote différents modèles afin d'obtenir le minimum de voix requis par la Charte des Nations Unies. Tout résultat obtenu de cette manière ne renforcera guère la crédibilité du Conseil de sécurité et n'améliorera certainement pas l'efficacité et l'autorité de l'Organisation. Dans le même temps, nous sommes prêts à envisager toute option raisonnable pour élargir le Conseil de sécurité, y compris la solution dite intérimaire fondée sur un compromis, si elle repose sur le consensus le plus large possible au sein de l'ONU.

Nous espérons que les efforts du Président de l'Assemblée générale et des Coprésidents des négociations consisteront précisément à faciliter les négociations dans toute la mesure du possible, étant entendu que, dans ce processus, le dernier mot revient aux États Membres. Nous ne pouvons pas progresser sur la réforme du Conseil de sécurité en imposant aux États Membres des documents de négociation qui n'ont pas été acceptés par tous les participants au processus. Les précédentes sessions de l'Assemblée générale ont montré la futilité et le danger de telles tentatives de forcer une solution sur la question de la réforme sans s'assurer un large appui des États Membres. Les négociations doivent se tenir dans le calme, et de façon transparente et inclusive, sans calendriers arbitraires. Il importe que nous gardions tous à l'esprit qu'il ne peut y avoir de date-butoir artificielle ni de place pour les tentatives de régler un problème complexe en faisant pression sur les Membres ou en imposant au reste d'entre nous des approches qui conviennent uniquement à quelques-uns.

Notre détermination à obtenir des résultats dans le cadre du format de discussion en place demeure inchangée. La plateforme que représentent les négociations intergouvernementales possède une légitimité qui est à la fois unique en son genre et universelle pour tout l'éventail des questions relevant de la réforme. En dévier pourrait aboutir à l'effondrement de tout le dispositif de négociation, faisant reculer le processus de nombreuses années. En outre, compte tenu de la situation difficile actuelle, nous n'avons certainement pas intérêt à ce que les négociations intergouvernementales touchant la réforme du Conseil de sécurité créent de nouvelles divisions ou aggravent celles qui existent déjà entre les États Membres. Nous espérons qu'on pourra l'éviter et que le nouveau cycle de discussions permettra de tenir pleinement compte des vues de tous les États Membres.

M^me^ Minale (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Président pour la manière louable dont il dirige la présente séance. Je remercie par ailleurs les délégations qui se sont exprimées avant moi pour la perspicacité de leurs contributions et pour leurs déclarations de position.

L'Éthiopie se rallie à la position de longue date du Groupe des États d'Afrique sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Je voudrais ajouter quelques brèves remarques à titre national.

Nous estimons qu'il y a longtemps que le Conseil de sécurité aurait dû être rendu plus démocratique, plus représentatif et plus transparent. Sur la base de la décision 62/557 de l'Assemblée générale, concernant une réforme du Conseil de sécurité portant sur les cinq groupes de questions, nous devons ouvrir la voie à une réforme complète du Conseil qui soit totalement nôtre. Du point de vue des arrangements régionaux et du dispositif de sécurité, la région de l'Union africaine reste la seule à ne pas être représentée de façon permanente au Conseil de sécurité, ce qui est plus que regrettable. Nous estimons que rectifier cette erreur historique et garantir la représentation de l'Afrique au Conseil sur un pied d'égalité avec les autres régions est une question de nécessité et de justice qui devrait tous nous préoccuper. L'importance de la représentation égale n'est pas juste une question de discours, et le fait que l'Afrique soit privée d'un siège à la table est un grave préjudice qui persiste. Depuis les années que nous débattons de ce point de l'ordre du jour, le dénominateur commun qui ressort le plus clairement des positions que nous avons entendues exprimées par les divers groupes et les différents États est qu'il faut agir et donner à l'Afrique des moyens d'action au Conseil de sécurité. Nous jugeons que ce point de convergence ne devrait pas être pris pour acquis et perdu au milieu des autres controverses.

La Position commune africaine, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, réaffirme la meilleure option pour remédier à la marginalisation de l'Afrique au sein de notre organe chargé de la sécurité mondiale. Compte tenu de la taille particulière que prendrait un Conseil de sécurité élargi, l'Afrique doit y être pleinement représentée, au moyen de pas moins de deux sièges permanents, avec l'ensemble des prérogatives et privilèges accordés aux membres permanents, et de cinq sièges non permanents. L'Éthiopie appuie résolument cette position. En outre, l'Afrique doit jouir de la prérogative de décider de la modalité de sa représentation.

S'agissant des méthodes de travail du Conseil, nous pensons qu'elles devraient être régies par des règles claires qui garantissent la transparence et la pleine participation de tous les États concernés par les délibérations du Conseil. Le Conseil de sécurité ne devrait pas être un mécanisme garant dont les principaux sujets voient leur destin abandonné aux décisions des autres.

En ce qui concerne le veto, tant que notre système international ne pourra pas l'éliminer, tous les membres permanents du Conseil de sécurité devraient disposer de ce droit. À cet égard, nous ne sommes pas favorables à la création d'une troisième catégorie de membres permanents sans droit de veto, au moins pour ce qui se rapporte à la représentation de l'Afrique dans la catégorie permanente.

Comme nombre de délégations l'ont dit avant moi, les discussions et négociations sur la réforme du Conseil de sécurité durent déjà depuis longtemps. Il y a un risque de fatigue et de complaisance dans les discussions. Nous sommes pleinement conscients du fait que nous sommes aux prises avec un statu quo intenable. Néanmoins, le travail que nous accomplissons en vue de rationaliser la composition du Conseil devrait être impeccable et ne pas nous imposer de revenir sur nos décisions ni de procéder à de fréquents examens. À cet égard, il est clairement de la plus haute importance de prendre notre temps pour réunir le consensus approprié.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : Ma délégation se rallie à la déclaration faite par le Japon au nom du Groupe des Quatre (voir A/76/PV.33), et je voudrais ajouter quelques mots à titre national.

Dans leurs déclarations, le Groupe des Quatre et nombre d'autres orateurs ont déjà fait cette observation, mais on ne saurait trop y insister. Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité représentatif qui soit capable, de façon crédible et efficace, de traiter des problèmes complexes qui se posent à nous sur le plan de la paix et de la sécurité dans le monde d'aujourd'hui. Pour cela, il faut que nous fassions enfin avancer les négociations et que nous transformions le processus intergouvernemental sur la réforme du Conseil du sécurité en un forum qui soit vraiment digne de son nom. Cela ne peut pas simplement vouloir dire que nous continuions de répéter nos positions bien connues. Nous estimons que trois points sont cruciaux si nous voulons réellement donner un souffle nouveau à ce processus.

Premièrement, nous aurons besoin d'un seul et unique document consolidé sur lequel travailler ensemble, comme nous le faisons sur tant d'autres questions à l'ONU. Deuxièmement, nous devrions ensuite passer à des négociations basées sur un texte. Troisièmement, cela devrait se faire conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il est tout simplement inacceptable qu'au bout de 10 ans, nous n'ayons franchement pas avancé d'un centimètre en direction du point de départ de ce qui sera certainement une négociation marathon. Nous devrions comprendre que les négociations intergouvernementales sont peut-être en train d'arriver au bout de leur crédibilité, ce qui serait préjudiciable à l'ONU dans son ensemble. On risquerait ainsi de faire du processus le symbole de ce qui ne fonctionne pas à l'ONU. Nous demandons donc à toutes les délégations ici réunies de pousser toutes ensemble. Il se pourrait que nous ayons à franchir des lignes, et c'est une bonne chose. Il se pourrait aussi que nous devions adopter des positions que nous avons défendues dans le passé. Le Groupe des Quatre l'a déjà fait. Je pense à l'appui à la position africaine. Le fait de veiller à ce que la représentation de l'Afrique au Conseil de sécurité soit adéquate est tout bonnement crucial si nous voulons que justice soit faite aux peuples africains. C'est également une question de dignité.

Oui, il faudra faire des compromis. Je pense que cela vaut pour nous tous. Nous entendons par là que nous ne parviendrons à trouver des compromis que si nous menons des négociations authentiques et véritables. Nous sommes pleinement confiants dans le fait que nos cofacilitateurs très compétents et expérimentés, M^me^ Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar, et M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark, feront tout leur possible pour favoriser des progrès, et nous sommes prêts à les appuyer dans cette importante entreprise.

M. Lam Padilla (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président d'avoir convoqué le présent débat très opportun, qui revêt une importance encore plus grande à la présence soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

Par la décision 74/569 du 31 août 2020, l'Assemblée générale a réaffirmé son rôle central sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Le Guatemala félicite M^me^ Alya Ahmed Saif Al-Thani, la Représentante permanente du Qatar, et M. Martin Bille Hermann, le Représentant permanent du Danemark, de leur nomination à la coprésidence des négociations de cet important processus intergouvernemental.

Conformément à la Charte des Nations Unies, les États Membres confient au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et reconnaissent qu'en s'acquittant des devoirs que lui impose cette responsabilité le Conseil agit en leur nom à tous et conformément aux buts et principes des Nations Unies. En fait, en vertu de l'Article 25 de la Charte, nous sommes convenus d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Les décisions et résolutions adoptées par le Conseil, de même que sa représentation et les mesures qu'il prend, confèrent donc une grande responsabilité aux États Membres.

À cet égard, le Guatemala a souligné lors des précédentes sessions intergouvernementales la nécessité de renforcer et d'améliorer le travail du Conseil de sécurité sur la base d'un certain nombre d'orientations. Il s'agit, premièrement, de faire du Conseil de sécurité un organe plus représentatif ; deuxièmement, de concilier représentativité et efficacité, ce qui suppose une augmentation modérée du nombre de ses membres ; troisièmement, de viser un plus grand rapprochement entre le travail du Conseil de sécurité et celui de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix ; quatrièmement, de rendre le travail du Conseil de sécurité plus transparent par l'intermédiaire de ses méthodes de travail.

De plus, nous sommes favorables à une augmentation du nombre des membres des deux catégories pouvant aller jusqu'à cinq membres permanents et cinq membres élus supplémentaires, ce qui ferait que le Conseil compterait 10 membres permanents et 15 membres élus. Nous n'insistons pas pour que les nouveaux membres permanents

aient toutes les prérogatives des cinq actuels, en particulier le droit de veto. Nous n'insistons pas non plus pour que les cinq membres permanents actuels renoncent à leurs prérogatives découlant de la Charte. Nous jugeons important que l'Afrique et l'Amérique latine jouissent d'une représentation permanente au Conseil de sécurité, pour refléter l'époque à laquelle nous vivons.

Le Guatemala a été membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2012-2013. Notre expérience nous a permis de contribuer à l'une des tâches les plus nobles de l'Organisation, le maintien de la paix. Depuis lors, compte tenu de notre expérience, ainsi que de la responsabilité particulière qui accompagne le fait d'être membre du Conseil de sécurité, permanent ou non, nous nous sommes employés à renforcer les autres organes de l'Assemblée générale, tels que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, grâce à de plus grandes interactions triangulaires et à des efforts de coopération accrus entre les membres du Conseil de sécurité, le Comité spécial et les pays fournisseurs de contingents.

Il importe particulièrement de maintenir la transparence dans les processus de maintien de la paix et dans les méthodes de travail du Conseil de sécurité, en vue de rendre le Conseil plus efficace dans les environnements hostiles et de veiller à ce que le maintien de la paix soit efficace et que la paix puisse être consolidée de façon durable. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance du respect des trois grands principes des opérations de maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat, dans les situations où les processus politiques de paix établis par l'Organisation sont respectés et où l'on cherche à bâtir des sociétés pacifiques, en encourageant le développement des populations et en améliorant ainsi l'efficacité de la noble tâche du maintien de la paix, que renforcerait l'ajout de nouveaux membres permanents et non permanents au Conseil de sécurité, accélérant sa prise de décisions en cas d'urgence internationale.

Concernant le droit de veto, il nous faut réitérer l'appel à ce que le Conseil de sécurité soit cohérent dans ses fonctions, y compris par l'emploi responsable du droit de veto, afin d'éviter une aggravation des crises internationales. À cet égard, le Guatemala réaffirme son appui à l'initiative franco-mexicaine sur la limitation du recours au veto en cas d'atrocités criminelles, sur la base de la norme politique de la responsabilité de protéger. Il est donc extrêmement important que nous poursuivions nos efforts visant à réformer le Conseil de sécurité et son processus de saisine de la Cour pénale internationale.

Quel que soit le résultat des négociations intergouvernementales en cours sur cette question, il devrait être de la seule responsabilité des États Membres de l'Assemblée générale. À cet égard, nous n'avons pas d'objection à ce que les Coprésidents proposent un texte qui permette d'entamer des négociations directes fondées sur les éléments de convergence que nous avons négociés les années précédentes. Nous exprimons une nouvelle fois notre reconnaissance aux Coprésidents, qui peuvent compter sur notre appui dans cet exercice pour faire avancer un processus qui revêt une importance singulière non seulement pour l'Organisation mais aussi pour les États que nous représentons ici.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué le débat de ce jour. Tout d'abord, je tiens à exprimer notre sincère gratitude aux Représentantes permanentes de la Pologne et du Qatar pour la manière dont elles ont dirigé les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la précédente session de l'Assemblée générale. Nous félicitons la Représentante permanente du Qatar et le Représentant permanent du Danemark de leurs nominations comme Coprésidents des négociations intergouvernementales pour la session en cours.

L'Estonie continue de déplorer l'absence de progrès véritables sur le fond de la réforme du Conseil de sécurité, organe à qui revient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous continuons de plaider en faveur d'un vrai processus axé sur les résultats pour la réforme du Conseil de sécurité. Le principal objectif des efforts de réforme doit être une ONU renforcée, une plus grande appropriation du travail du Conseil par les Membres de l'ONU, devant lesquels cet organe doit être davantage responsable. Il est clairement nécessaire d'accroître le nombre de membres du Conseil de sécurité sur la base de la représentation équitable. L'Estonie est reconnaissante d'être un membre élu du Conseil depuis 2020 et jusqu'à la fin de cette année, une première pour elle. Nous continuons de plaider pour que tous les États, en particulier les petits États, aient l'occasion de siéger au Conseil.

Nous persistons aussi à souligner que, s'agissant de l'augmentation du nombre de membres du Conseil, la question du veto doit être examinée de près. La menace ou l'emploi du veto par certains membres du Conseil de sécurité l'a parfois empêché de réagir à des situations où

il était éminemment nécessaire d'intervenir. L'incapacité du Conseil à protéger les civils contre des atrocités massives nuit gravement à sa crédibilité. Les membres permanents du Conseil de sécurité doivent s'abstenir de recourir au veto pour bloquer les actions du Conseil visant à empêcher ou faire cesser des situations impliquant des atrocités criminelles. Cet engagement capital de la part de tous les membres permanents est déjà possible sur la base du volontariat, sans qu'il soit nécessaire de modifier la Charte des Nations Unies. Il n'y a aucune excuse pour ne pas y donner suite et renforcer la protection des civils et la stature morale du Conseil. Par ailleurs, en tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence (ACT), l'Estonie soutient activement le code de conduite de 2015 concernant l'action du Conseil de sécurité contre le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Ces deux initiatives ont un objectif en commun et sont complémentaires. Nous appelons davantage d'États à adhérer au code de conduite du Groupe ACT et à la déclaration politique sur la suspension du droit de veto en cas d'atrocités criminelles, lancée par la France et le Mexique, également en 2015.

Pour terminer, je tiens à réitérer l'appel à des mesures concrètes et véritables de la part des Membres de l'ONU pour promouvoir notre objectif commun de rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, plus efficace, plus transparent et plus responsable et, partant, plus légitime.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur la question.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre du droit de réponse, je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Shibuya (Japon) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement japonais, je tiens à répondre à une précédente intervention dans laquelle, malheureusement, une délégation a fait des déclarations infondées à propos du Japon. Le Japon n'a eu de cesse de suivre la voie d'une nation éprise de paix depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, a fait d'innombrables contributions à la paix et à la prospérité dans le monde et continuera d'apporter de telles contributions en tant que membre responsable de la communauté internationale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 123 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 45.